



*11, bourg de Beychac
33750 Beychac et Cailleau
Tél : 05.56.72.51.86
poleenfancegalipette@gmail.com
www.poleenfancegalipette.fr*



SOMMAIRE

- I. Identité de l'établissement : Page 3
- II. Présentation : Page 4
- III. Projet d'accueil : Page 5
- IV. Compétences professionnelles mobilisées : le personnel et les intervenants : Page 8
- V. Place des familles et leur participation à la vie de l'établissement : Page 13
- VI. Le projet éducatif : page 15
- VII. Le projet social et développement durable : Page 38
- VIII. Conclusion : Page 51



Projet d'établissement 2022

Le projet d'établissement est un outil de travail auquel se réfèrent les professionnelles pour accueillir et prendre en charge les enfants dans le quotidien.

Il explique la spécificité du Multi-accueil Galipette et est en évolution permanente.

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine de la petite enfance propose aux familles un accueil adapté à leurs besoins.

Les objectifs du projet d'établissement sont travaillés, mis en place et partagés par l'équipe de professionnelles, l'association Galipette lors du conseil d'administration et les municipalités impliquées (Beychac et Cailleau, Saint Sulpice et Cameyrac, Montussan,).

Les objectifs sont mis en application avec le souci permanent d'offrir une place à chacun.

I : Identité de l'établissement

Le Multi-accueil Galipette est situé au 11, bourg de Beychac 33750 Beychac et Cailleau. Il est géré par une Association Loi 1901 appelée Association Galipette financée par La CAF, la MSA et les communes de Beychac et Cailleau, Montussan, Saint Sulpice et Cameyrac. Différents critères pour l'inscription d'un enfant au Multi-accueil ont été retenus par les trois mairies et la Présidente de l'association.

- Les parents, grands-parents résident sur les trois communes,
- Conformément aux articles du code de l'action sociale et des familles, pour les établissements d'accueil d'une capacité supérieur à 20 places, 2 places par heure au minimum sont allouées aux familles bénéficiaires de minimas sociaux, parents isolés, bénéficiaires du revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé.
- Si le premier enfant ayant fréquenté le Multi-accueil n'est plus inscrit dans la structure, ne la fréquentera plus à la rentrée suivante, le second enfant n'est pas prioritaire.
- Pour les familles fréquentant le Multi-accueil et désirant des places supplémentaires à la rentrée suivante, leurs souhaits seront accordés en fonction des places disponibles et de la demande des familles nouvelles.
- Les enfants du personnel peuvent être admis en cas d'urgence au sein du Multi-accueil.
- Tout cas particulier sera discuté au sein du bureau de l'association Galipette.



II : Présentation

Cette association met en œuvre une politique petite enfance au sein de ces trois communes, partenaires financiers.

L'Association Galipette, association de loi 1901 à but non lucratif, a donc été constituée, avec le but de « promouvoir toute action favorisant l'accueil de l'enfant en bas-âge, de créer et gérer les services et lieux d'accueil leur étant destinés et de développer toute activité concourant à ce but, avec le soutien, des élus, bénévoles, parents, assistantes maternelles ». Le premier objectif de l'Association Galipette fut de créer une halte-garderie.

Avec l'aide et le soutien de différents partenaires (Caf, MSA, Conseil Général), et grâce à l'investissement humain de bénévoles et d'une équipe de professionnels de la petite enfance, ce projet a pu être mené à bien :

La halte-garderie ouvrait ses portes dès 1998 et accueillait 14 enfants : le lundi matin, le mardi matin et repas ainsi que le vendredi toute la journée. Afin de compléter l'offre de services, le Relais Assistantes Maternelles a été créé en Mai 2002.

De cette idée d'ouverture d'un lieu d'accueil occasionnel est né un nouveau projet, fruit de plusieurs années de réflexion et de travail, répondant à une dynamique de développement et à une politique active de coordination des structures d'accueil pour les tout-petits :

Un « Pôle Petite Enfance », qui serait un lieu « ressource » pour les familles, proposant au sein d'un même établissement plusieurs solutions d'accueil, souples et complémentaires, pour les tout-petits.

C'est ainsi que dès 2005, grâce aux financements et à la collaboration de nos différentes institutions, a été proposé dans un même lieu et des bâtiments neufs ou adaptés :

- Un établissement «Multi-accueil» comprenant:

24 places en mode d'accueil régulier, ponctuel ou d'urgence.

(À temps partiel, de quelques heures à 4 jours pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation).

Le Multi-accueil a été inaugurée en 2005 afin de répondre aux besoins des habitants des communes. Ce bâtiment est composé d'un hall d'entrée, une cuisine, un bureau administratif, un couloir avec des portes manteaux et casiers, une grande salle de vie pour les Moyens-Grands, une salle de vie pour les bébés, trois dortoirs, une salle de change avec un espace pataugeoire, un espace repas pour les Moyens-Grands, une buanderie, une salle du personnel et une réserve. Le Multi-accueil dispose également d'un extérieur avec des jeux pour enfants et d'un cabanon pour ranger les vélos, motos et autres.



Il est situé sortie 5 côté Beychac près d'une église et face au Château Taleyran.

Il dispose d'un parking pour les voitures des salariés et de places devant pour les parents. Il est situé juste à côté du Relai Petite Enfance où se trouve la lingerie avec les machines à laver et la salle de pause avec cuisine pour les professionnels.

III-Projet d'accueil

1) Age des enfants accueillis et capacité d'accueil

C'est une structure de 24 places (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) et 18 places (Mercredi) accueillant des enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école. Il peut également accueillir des enfants de 3 à 6 ans à besoins spécifiques.

C'est un accueil collectif accueillant dans un espace les bébés et dans un autre les moyens et les grands séparé par une petite porte.

L'agrément est de 24 places en accueil régulier avec une possibilité d'accueil en surnombre allant de 15% soit des journées avec 27 enfants au maximum lissée sur la semaine avec une moyenne de 24 enfants.

Une place d'urgence peut être proposée en fonction des places disponibles. Un ou plusieurs accueils occasionnels sont possibles afin de remplacer les enfants absents.

2) Prestations d'accueil

Les enfants peuvent être accueillis d'une demi-journée à 5 jours par semaine.

Cet accueil prend en compte les volontés politiques de l'association et des municipalités : offrir ce service à un maximum de parents.

Le Multi-accueil est ouvert du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30. Durant l'année, il est fermé sur différentes périodes :

- Une semaine entre Noël et jour de l'an
- La deuxième semaine des vacances de printemps
- Le pont de l'Ascension
- Tous les jours fériés
- Les 3 premières semaines d'Août.

En dehors de ces fermetures déduites des contrats, les familles ont la possibilité de poser des congés supplémentaires qui ne sont pas limités. En revanche, les parents doivent prévenir par écrit 4 semaines avant la date du congé. Si ce délai n'est pas respecté, les congés seront facturés.

Le planning des dates de fermeture est validé par le conseil d'administration chaque année et donné aux familles à la rentrée de septembre pour l'année en cours et affiché à l'accueil pour informations et rappel.

L'enfant peut être accueilli le matin, à midi pour le repas avec présence l'après-midi, ou en journée. Afin d'éviter un va et vient incessant, des horaires d'arrivée et de départ sont proposées aux familles :

- Arrivée avant 9h30 le matin.
- Départ ou arrivée à 11h30
- Départ après 16h30.

Dans la majorité des cas un contrat est établi avec la famille qui fixe le temps de présence de l'enfant.

Pour un repère cohérent envers les enfants et les familles accueillies au sein du Multi-accueil, l'emploi du temps hebdomadaire du personnel est fixe.

En effet, le personnel a un planning hebdomadaire qui ne change pas. Les vacances du personnel sont prises lors des fermetures de la crèche.

Le Multi-accueil fait appel à un prestataire de qualité répondant aux besoins des enfants. Ce prestataire nommé « API » livre les repas chaque jour en fonction des commandes passées. Les repas (midi et goûters) sont inclus et n'entraînent pas de facturation supplémentaire.

Les enfants ont la possibilité de sortir quotidiennement dans le jardin de la structure ou faire des balades à l'extérieur. Des combinaisons spécifiques ont été achetées pour pouvoir sortir par tous les temps.

3) Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique

La présence d'une équipe pluridisciplinaire, d'une psychologue, d'une infirmière et d'un médecin référent permet de réfléchir à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou ayant

une maladie chronique, de mettre en place sa prise en charge et de travailler en liens avec des structures spécialisées.

Pour un enfant dont l'état de santé nécessite l'administration d'un médicament au long court, un projet d'accueil individualisé sera mis en place et révisé régulièrement en accord avec les parents, le médecin de famille, le médecin référent.

L'équipe sera réunie afin qu'elle connaisse le protocole établi pour prendre en charge l'enfant. L'administration des médicaments, avec prescription médicale écrite, en cours, établie par un médecin peut se faire par l'ensemble de l'équipe sous la supervision et la validation de l'infirmière.

L'infirmière est désignée comme référent **Santé & Accueil** inclusif en partenariat avec le médecin référent. Dans ce cadre, ils sont chargés d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de **santé** du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Concrètement, ce référent aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage de ceux en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.

Le référent santé avec l'éducatrice de jeunes enfants sont amenés à prendre contact avec les écoles et ainsi travailler ensemble pour réfléchir à l'arrivée des enfants dans les meilleures conditions. Plusieurs réunions avec tous les partenaires de l'enfant sont mises en place et notamment lors de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Lors de la commission d'attribution des places, les demandes spécifiques sont traitées et évaluées en fonction du handicap de l'enfant et de son adaptation au sein de la structure. Les partenaires se rencontrent pour évaluer l'accueil ou non de l'enfant. Des réserves éventuelles peuvent être émises par le médecin référent ou le référent santé et inclusion.

IV-Compétences professionnelles mobilisées : le personnel et les intervenants :

1-Le personnel :

L'ensemble du personnel accompagne l'enfant dans son quotidien. Il est soucieux de son bien être, de son éveil psychique, moteur et verbal. Il participe aux réunions de formation et aux réunions d'équipe mensuelles.

L'ensemble de l'équipe suit les stagiaires accueillis et ce en fonction des compétences sollicitées.

Après entretien professionnel et demande formulée, chaque membre de l'équipe se voit offert des possibilités de formation, de mise à niveau, de complément et actualisation des acquis, parfois une validation des acquis d'expériences.

Les rôles de la directrice, de l'infirmière, du médecin et de la psychologue sont développés dans le règlement intérieur.

En outre l'équipe se compose de :

1.1 Directrice pôle Petite Enfance :

Titulaire d'un diplôme d'état d'éducateur de Jeunes Enfants, elle est présente 35h du lundi au Vendredi auprès des enfants et de l'équipe. Ses rôles et missions sont divers et variés.

Ses missions :

- Élaboration du projet éducatif et social dit d'établissement et le règlement de fonctionnement, avec le personnel, avec la présidente de l'association, et les membres du conseil d'administration. Ces documents conformes aux dispositions énoncées en préambule intègrent les valeurs et les objectifs du projet social, éducatif de l'association précisés dans le projet d'établissement et succinctement rappelés ici :
- ✓ Créer les meilleures conditions d'accueil, d'éveil et d'épanouissement pour tous les enfants qui sont confiés à la structure, en toute neutralité, s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de tolérance, d'égalité, d'équité.
- ✓ Permettre à toutes les familles de trouver une réponse adaptée à leur demande de garde dans la limite des places **disponibles**.
- ✓ La collaboration avec le Relais Petite Enfance (RPE) permet de répondre, sur le territoire, à l'ensemble des demandes en explicitant tous les modes de garde existants.

-Organisation du travail :

- ✓ Organiser les temps d'adaptation
- ✓ Être garante de la prise en charge au quotidien des enfants et des mesures à prendre en cas d'urgence.
- ✓ Créer de la cohérence et de la continuité dans la prise en charge des enfants par l'équipe et veiller à organiser des espaces de jeux et d'activités adaptés.
- ✓ Approfondir et réactualiser les connaissances en matière de soins, d'éveil, de sécurité, de diététique et de prévention des troubles psychomoteurs.
- ✓ Accompagner les projets de formation pour le personnel.

- ✓ Animer le groupe, encadrer le personnel, établir le planning de celui-ci, organiser les réunions de travail de l'équipe, prévoir les entretiens annuels
- ✓ Favoriser toute forme de partenariat.
- Relations avec les parents :
 - ✓ Recevoir les parents en vue d'une inscription de leur enfant dans la structure.
 - ✓ Rédiger un contrat d'accueil avec les parents en fonction des besoins.
 - ✓ Échanger sur les modalités d'accueil et les différents projets de la structure.
 - ✓ Présenter l'Association Galipette.
 - ✓ Veiller à ce que les parents soient associés à la vie de leur(s) enfant(s) dans l'établissement.
 - ✓ Être à l'initiative et participer à des actions d'information et de prévention auprès des familles en s'appuyant sur des besoins énoncés et sur l'observation au quotidien.
 - ✓ Organiser les rencontres avec le médecin référent et la psychologue, si nécessaire.
 - ✓ Soutenir et guider les familles dans les difficultés rencontrées.
 - ✓ Favoriser la parole entre parents et professionnelles autour de l'enfant.
 - ✓ Favoriser la rencontre, l'échange, la solidarité entre parents, grands-parents, famille élargie dont les enfants fréquentent le Multi-accueil.
- Domaine paramédical :
 - ✓ ✓ Décider de la conduite à tenir en cas de maladies, cela en relation avec le médecin référent et l'infirmière.
 - ✓ Veiller au bon fonctionnement et au bon état, des jeux, locaux utilisés par les enfants.
 - ✓ Être garante de l'hygiène.
- ❖ Relations avec l'association gestionnaire et les institutions :
 - ✓ Exercer son autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel en partenariat avec la Présidente.
 - ✓ Tenir les registres prévus par les textes (présence du personnel, des enfants).
 - ✓ Répondre aux obligations de bilans, de constitutions de dossiers demandés par les institutions partenaires (municipalités, CAF, Conseil Départemental, MSA).
 - ✓ Faire parvenir au coordinateur, dans le cadre du contrat enfance ou du projet éducatif local, les bilans financiers et qualitatifs annuels établis par ses soins en collaboration avec son équipe, l'animatrice RAM, le cabinet comptable, la trésorière et la présidente de l'association.
 - ✓ Exercer son activité sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'association à qui elle doit soumettre, si nécessaire les propositions de modifications du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
 - ✓ Proposer au Conseil d'administration tout changement devenu nécessaire ou souhaitable dans les domaines variés relevant de ses compétences ou de sa fonction.
 - ✓ Veiller à l'application des consignes, des lois et des décrets concernant son domaine d'intervention et de responsabilité, en temps et heures voulus.
- ✓ Participer au recrutement du personnel (déterminer le profil de poste, préparer l'offre d'emploi, diffuser l'offre, orchestrer les rendez-vous des candidats) sous l'autorité du conseil d'administration.

- ✓ Proposer chaque année, à chaque salarié, un entretien professionnel, à partir de la fiche de poste travaillée et des objectifs professionnels fixés.
- ✓ Être responsable de la gestion administrative et financière de la structure sous l'autorité du conseil d'administration.
- ✓ Être responsable de l'encaissement des recettes.
- ✓ Veiller aux dépenses possibles dans le respect du budget prévisionnel établi pour l'année en cours, approuvé par M. les maires et voté en Assemblée Générale.
- ✓ Recevoir l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, leur fournir les documents et la disponibilité nécessaires à l'exercice de leur fonction ou charge.
- ✓ Proposer un budget d'investissement et de fonctionnement, établi en partenariat avec la trésorière, qu'elle soumet à l'approbation du conseil d'administration.

1. Fonctions de direction élargies depuis la création du pôle petite enfance

- ✓ Exercer un contrôle sur le bon fonctionnement et coordination du RPE, du LAEP, de la Micro Crèche, des actions REAAP et les ateliers récréatifs parentaux.
- ✓ Favoriser toute forme de partenariat.
- ✓ Établir un document unique de bilan qualitatif du pôle en partenariat avec les responsables des autres structures.
- ✓ Élaborer un bilan financier et un budget prévisionnel pour le pôle en partenariat.
- ✓ S'informer, participer à des réunions ou animations hors pôle petite enfance pour proposer aux responsables de structures, aux usagers, sous le contrôle de l'association, des ouvertures vers l'extérieur (voir projet d'établissement).

En résumé, la directrice a une mission de service public ; elle est responsable technique et administrative du Pôle Petite Enfance, gestionnaire de la logistique, gestionnaire économique et financière, gestionnaire des ressources humaines en relation avec l'association responsable.

Elle est garante de la communication interne et externe.

Elle est garante de la qualité du service rendu et à rendre.

Elle est aidée dans ces tâches par une secrétaire administrative dont le profil de poste est détaillé dans le projet d'établissement et par une collaboration étroite avec le président.

2. Les modalités permettant d'assurer la continuité de la fonction de direction

- ❖ **Une infirmière** : assure la continuité du travail de la directrice lors de ses absences. Elle assure l'organisation du travail, les relations avec les familles et ou les parents, la sécurité des enfants, les décisions en cas d'urgence et l'encadrement du personnel.

Par sa spécificité :

- ✓ En collaboration avec le médecin référent, elle prépare et participe aux visites d'admission.
- ✓ Elle prend toutes les précautions en ce qui concerne l'usage des médicaments et de la pharmacie en général : stock et péremption.
- ✓ Elle veille à la validité des protocoles antipyrétiques ou autres prescriptions médicales nominatives et à la rédaction du fichier des prises médicamenteuses.
- ✓ Elle veille au respect des évictions et s'assure de la non contagiosité des enfants lors du retour dans la structure.
- ✓ Elle répond aux petits traumatismes : plaies, bosses et ou urgences.

- ✓ Elle veille à l'équilibre alimentaire et au bien-être des enfants. Elle est responsable du stock alimentaire, de la qualité des menus et des goûters.
- ✓ Elle accueille les enfants et parents, gère le planning de présence des enfants et la fiche journalière.
- ✓ Elle participe aux réunions de mise en place des animations et de la gestion des plannings
- ✓ Elle anime en collaboration avec la psychologue le LAEP tous les lundis.

Comme l'ensemble de l'équipe :

- ✓ Elle anime des ateliers en accord avec les besoins fondamentaux des enfants.

❖ **En cas d'absence de la directrice et l'infirmière :**

L'éducatrice de jeunes enfants peut assurer l'encadrement du personnel et prendre les mesures en cas d'urgence.

Les auxiliaires de puériculture peuvent, elles aussi, prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

L'équipe est composée de deux éducatrices de Jeunes Enfants qui sont garantes du projet éducatif et veillent au bon développement des enfants. De deux auxiliaires de puériculture qui sont garantes de la santé des enfants au quotidien. De trois CAP Petite enfance qui sont au quotidien auprès des enfants mais aussi assurent l'entretien des locaux et la gestion des repas.

2.1: Les contrats d'apprentissages et Stagiaires

Le Multi-accueil s'engage à accompagner durant toute la durée du contrat l'apprenti et à le former au quotidien. Une référente de l'équipe est nommée pour le suivre et ainsi le considérer comme un membre à part entière de l'équipe. Des rencontres avec l'école sont programmés et des objectifs de travail fixés.

Le Multi-accueil accueille des stagiaires de tout horizon et diplôme que le stage soit court ou long. L'objectif est de donner l'opportunité aux étudiants de découvrir le monde de la petite enfance, d'expérimenter, d'observer mais aussi d'apporter en étant forces de propositions en ayant un regard neuf sur les pratiques.

2.2 Les intervenants extérieurs :

- Des professionnels en liens avec les thématiques de travail et de recherche : médecin de PMI, puéricultrice du secteur, psychomotricienne, médecin référent de la crèche etc.
- Des professionnels en liens avec le milieu artistique, **des artistes, des comédiens, des conteurs, des musiciens, des danseurs** peuvent intervenir dans le cadre de projets spécifiques à la structure ou de projets plus collectifs élargis à plusieurs structures.
- **Des bibliothécaires et des ludothécaires** proposent des contes, ritournelles ou jeux à Galipette ou au sein de leurs établissements.

3 Travail d'équipe :

Une réunion mensuelle obligatoire pour les membres de l'équipe est organisée de 19h à 21h. Cette réunion est menée par la directrice du Pôle Petite Enfance en s'appuyant sur le cahier ou les professionnelles ont noté les points à abordés. Un ordre du jour peut aussi être proposé.

Il s'agit d'une réunion où chacun peut s'exprimer sur les pratiques, l'organisation au quotidien, sur la prise en charge des enfants. La Directrice liste les points à abordés et distribue la parole. Un repas partagé est proposé durant la réunion. Un compte rendu est rédigé et signé par les professionnelles et rangé dans un porte vue avec tous autres comptes rendus. La psychologue est présente à chaque réunion.

Une réunion avec la psychologue est organisée mensuellement durant 1h sur le temps de sieste des enfants de 13h30 à 14h30 soit avec l'équipe des bébés soit avec l'équipe des Moyens-Grands afin d'échanger sur les enfants.

Des Réunions à thèmes sont proposées avec le médecin référent de la crèche 3 fois dans l'année de 19h à 21h. En collaboration avec l'équipe, le médecin choisit des thématiques répondant aux besoins réels. Des conseils, des affichages, des gestes techniques sur la santé de l'enfant, des liens internet, des expériences, des cas concrets sont proposés aux professionnelles pour les aider dans leurs pratiques.

Des réunions d'analyse des pratiques sont organisées 3 fois dans l'année de 19h à 21h avec une psychologue extérieure à la structure. Ces réunions ont pour objectifs :

- De permettre à l'équipe de se sentir soutenue
- De permettre à l'équipe de travailler sur eux et leurs émotions
- Afin de redonner du sens aux actions de l'équipe
- Afin de mieux travailler en équipe
- Afin de mieux gérer le stress
- Afin d'être au plus prêt de ses valeurs professionnelles
- Afin de retrouver du plaisir
- Afin de se positionner efficacement au sein de l'équipe
- Afin de trouver un équilibre vie privée et vie professionnelle

L'ensemble des salariés participent à une journée pédagogique une fois dans l'année ou chacun se retrouve après les vacances d'été autour d'une journée formation.

La présence des professionnelles est obligatoire lors de l'assemblée générale de l'association une fois par an de 20h à 22h afin de présenter les différentes structures et leurs projets aux adhérents et nouveaux parents.

4 Formations :

En fin d'année, la directrice indique sur le planning les temps prévus pour chaque salarié concernant les entretiens d'évaluation annuel. Elle transmet à chacun une trame afin de pouvoir préparer en amont l'entretien.

L'entretien dure en moyenne 1h30 dans une salle neutre pour ne pas être déranger. Celle-ci suit sa trame et ressort le compte rendu de l'année précédente. La professionnelle est libre de s'exprimer sur ses ressentis, son bien-être, son positionnement, ses pratiques, ses difficultés, ses forces et ses faiblesses. La directrice évalue si les objectifs de l'année passée ont été atteints et fixe de nouveaux objectifs. Ce temps est primordial pour valoriser le travail de chacun et réfléchir ensemble sur les points à améliorer.

C'est également l'occasion d'échanger sur les souhaits de formation (hygiène, santé, sécurité, développement enfants, VAE...). Ces souhaits seront ensuite enregistrés afin de préparer le plan de formation pour l'année 2022.

Des catalogues de formation sont disponibles dans la salle du personnel. Le Multi-accueil s'engage en fonction du budget alloué par son organisme de formation à envoyer certains professionnels en formation individuelle à tout de rôle et lorsque le budget ne le permet pas à proposer des formations plutôt collectives.

Journée Pédagogique : Elle a lieu 1 fois par an à la rentrée après les vacances d'été de 9h à 17h. Elle est obligatoire. Le choix du thème reflète les besoins communs de l'ensemble des salariés. La directrice et la Référente Technique cherchent un intervenant répondant aux critères souhaités. Cette journée a aussi pour objectif de fédérer l'équipe et de partager les expériences. Un repas est proposé par l'Association à échanger tous ensemble. C'est une journée de retrouvaille ou on prend le temps de se poser et de réfléchir sur nos pratiques.

V-Place des familles et leur participation à la vie de l'établissement

La relation avec un enfant passe par des échanges nombreux, suivis, attentifs avec son entourage. D'où l'importance de l'**accueil** de l'enfant mais également de ses **parents**.

Au moment des arrivées et des départs, les parents sont accueillis par le personnel pour échanger et partager autour de la journée de leur enfant.

Ils sont conviés et participent à certaines activités, manifestations ou sorties au sein du Multi-accueil.

Ils sont présents, accueillants et acteurs lors des ateliers.

Ils sont toujours informés soit par écrit, soit oralement, soit par le site internet de la vie dans la structure, de la vie de l'association, des lois ou décrets concernant l'accueil des enfants et des



manifestations qui se déroulent dans les communes, sur le département ou même au plan national.

Une plaquette leur fournit la liste de tous les services que le pôle petite enfance peut leur offrir.

Ils participent aux décisions concernant la vie de cette association lorsqu'ils font partie du Conseil d'administration.

VI-Le projet éducatif

Année 2021/2022

Multi-Accueil Galipette
11, bourg de Beychac
33750 Beychac et Cailleau
05.56.72.51.86

Table des matières

<u>L'accueil</u>	4
1- <u>Le premier accueil : l'adaptation</u>	4
2- <u>L'accueil au quotidien</u>	5
3- <u>L'arrivée de l'enfant</u>	5
4- <u>Les retrouvailles et les échanges avec la famille</u>	7
<u>Le soin et les gestes spécifiques</u>	7
1- <u>Les actes de la vie courante</u>	7
a- <u>Les temps de change</u>	8
b- <u>L'hygiène</u>	9
c- <u>Lavage des mains et du visage</u>	9
2- <u>La santé de l'enfant et l'administration des médicaments</u>	10
3- <u>Les besoins spécifiques avec PAI</u>	11
4- <u>L'acquisition de la propreté</u>	12
5- <u>Notre rôle de prévention</u>	12
6- <u>L'entretien des locaux</u>	13
<u>Le sommeil</u>	14
1- <u>Chez les bébés</u>	14
2- <u>Chez les moyens</u>	15
3- <u>Chez les grands</u>	16
<u>Le repas</u>	18
1- <u>Chez les bébés</u>	19
2- <u>Chez les moyens/grands</u>	19
<u>Le jeu</u>	22
1- <u>Le jeu libre</u>	22
2- <u>Les activités dirigées</u>	24
<u>Annexe 1 : La charte de bientraitance</u>	25
1- <u>Description et spécificités de l'entreprise</u>	25
2- <u>Définitions</u>	25
3- <u>Champs d'application de la présente charte</u>	25
4- <u>Comportement général</u>	25
5- <u>Règles de sécurité vis-à-vis des enfants</u>	26



<u>6-</u>	<u>Règles de bienveillance vis-à-vis des enfants</u>	27
<u>7-</u>	<u>Règles pour le nettoyage et l'entretien de la structure et de ses équipements</u>	28
<u>8-</u>	<u>Réunions d'équipe</u>	29
<u>9-</u>	<u>Démarche écocitoyenne</u>	29
<u>10-</u>	<u>Conclusion</u>	29
	<u>Annexe 2 : Les 10 principaux droits de l'enfant</u>	30
	<u>Annexe 3 : Les besoins fondamentaux de Virginia HENDERSON</u>	32
	<u>LES 14 BESOINS FONDAMENTAUX DE VIRGINIA HENDERSON</u>	32
	<u>Annexe 4 : Charte nutritionnelle en 7 points</u>	35

Projet éducatif

Le Multi-accueil Galipette répond à un accueil régulier, occasionnel et d'urgence. Le projet pédagogique est un outil de travail auquel se réfère les professionnel(le)s pour accueillir et prendre en charge les enfants au quotidien.

Les objectifs de ce projet sont travaillés et partagés avec l'équipe de professionnel(le)s, l'association Galipette et les municipalités de Beychac et Cailleau, Montussan, St Sulpice et Cameyrac. La structure accueille 24 enfants à l'heure et environ 60 enfants différents à la semaine.

Au sein du Multi-Accueil Galipette, nous travaillons avec bientraitance et accompagnons l'enfant vers l'autonomie. Une équipe de professionnel(le)s de la petite enfance s'organise au quotidien afin de garantir un accueil et un accompagnement de qualité pour les enfants et leur famille. Ce projet pédagogique permet à l'ensemble des familles et des professionnel(les) de connaître le fonctionnement de la structure, et d'en comprendre ses pratiques.

L'équipe pluridisciplinaire répond au quotidien aux besoins des enfants en favorisant leur bien-être et leur sécurité.

La structure est constituée de deux espaces afin d'accueillir les enfants en fonction de leur développement et de leur âge. L'espace des bébés accueille 8 enfants à partir de 10 semaines. L'espace des moyens-grands accueille environ 18 enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle ou 6 ans pour les projets spécifiques comme l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

L'équipe adapte l'accueil de l'enfant en fonction de son rythme de développement et l'accompagne ainsi dans son individualité.

Selon l'équipe, **la bientraitance** est une démarche collective, une manière d'être, d'agir, et de penser, soucieuse du jeune enfant et de sa famille, dans le respect de ses choix, et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. C'est aussi une attitude positive et vigilante à toujours bien **accompagner** les enfants, les parents, les professionnelles **avec bienveillance**.

L'accueil

Au sein du Multi-Accueil Galipette, l'accueil est un moment privilégié, pendant lequel le professionnel a un rôle important dans la relation avec l'enfant et sa famille (afin de favoriser la création de nouveaux liens). C'est un moment essentiel pour recueillir les informations nécessaires au sujet des enfants et pour échanger avec les familles sur nos observations ou sur l'évolution de leur enfant. Pour l'équipe, accueillir c'est aussi être à l'écoute et disponible pour chaque enfant accompagné de leur famille. Ce travail s'appuie sur un environnement sécurisant, ritualisé, avec la mise en place de repères fiables, réguliers, un accompagnement attentif et bienveillant, ainsi que des transmissions favorisant l'échange.

1- Le premier accueil : l'adaptation

Après inscription faite avec la directrice, une période d'adaptation est prévue avec chaque enfant : cette adaptation permet à l'enfant de se séparer de ses parents, à son rythme et de se familiariser avec ce « nouveau lieu » de façon progressive.

L'adaptation est un temps qui permet de faire connaissance et créer de nouveaux liens de confiance. C'est un temps pendant lequel le professionnel va accompagner l'enfant en prenant en compte ses habitudes et son rythme (sommeil, repas, rythme, jeux, allergies, etc) et va lui proposer des situations familières qui lui permettent de vivre l'arrivée en crèche en conservant une continuité. Il va apprendre à le connaître et tout mettre en œuvre afin qu'il se sente bien.

Nous pouvons comparer le moment de l'adaptation à une étape vers l'inconnu avec de nouveaux visages.

Les enfants doivent se sentir accompagnés, compris et respectés. Il y a plusieurs étapes : L'enfant commencera par vivre d'abord un temps de jeux accompagné de son parent pendant lequel les adultes échangent avant d'inclure progressivement des temps de repas et des temps de sieste. L'accueil ou l'adaptation se fait de façon progressive.

Pour tout enfant, une professionnelle est désignée comme référente, pour le temps de l'adaptation. Cette référente aura pour mission d'intégrer individuellement l'enfant et sa famille au sein de la collectivité.

2- L'accueil au quotidien

L'enfant est accueilli dans l'espace en fonction de son âge mais aussi de son développement. Les professionnel(le)s sont les adultes de référence du groupe entier. L'adaptation terminée, il n'y a pas de référence unique.

3- L'arrivée de l'enfant

L'accueil du matin se fait de 7h30 à 9h30.

Chaque professionnelle d'ouverture, prépare l'espace afin d'offrir des repères quotidiens aux enfants. Cela se traduit par la mise à disposition des jeux dans les différents espaces et un positionnement réfléchi et sécurisant des professionnelles. Nous pensons que le jeu peut avoir un rôle médiateur pour faciliter la séparation de l'enfant avec sa famille. Les professionnels se rendent disponibles pour accompagner la séparation. Il nous semble important que les parents entrent dans l'espace (sauf conditions actuelles des mesures sanitaires). Pour qu'ils soient rassurés et mis en confiance, la professionnelle les invite à prendre le temps d'accompagner leur enfant. Il est important que l'enfant ait conscience du départ de son parent et puisse lui signifier.

Le professionnel verbalise ce signal à l'enfant et au parent en rappelant qu'ils se retrouveront le soir. Maintenir un sentiment de continuité entre la maison et la crèche, c'est permettre à l'enfant de ne pas vivre les événements de façon morcelés, et de conserver un sentiment de sécurité.

a- Les transmissions

Lors de l'arrivée des familles, des informations sont notées sur des fiches journalières (heure de réveil, biberon, traitement médical, etc). Ces informations joueront un rôle essentiel durant la journée pour mieux comprendre l'enfant, mieux répondre à ses besoins et ainsi pouvoir mettre des mots sur ses ressenties.

L'accueil du matin se prolonge jusqu'à 9h30. Cette heure limite est réfléchie pour le bien-être de l'enfant et du collectif.

En effet, l'arrivée tardive d'un parent et de son enfant peut réactiver la séparation et dans ce cas empêcher les enfants de vivre pleinement leur temps de jeu. Cela perturbe l'organisation de la crèche, et coupe les temps d'activités menés par les professionnelles qui ne sont plus disponibles pour accueillir et faire les transmissions.

Nous fermons donc les portes dès 9h30 afin de proposer dans le dortoir des grands un temps d'histoires où tous les enfants sont invités à participer. C'est un moment très attendu et très apprécié par les enfants qui favorise les échanges.



b- L'objet transitionnel

Durant la journée nous accordons une attention particulière aux doudous, tétines ou tout autre objet permettant de faire ce lien entre la maison et la crèche, car ils jouent un rôle contenant et rassurant pour l'enfant. Cela lui rappelle sa maison. C'est un objet intime qui fait l'aller-retour maison/crèche et qui remplit son rôle de transition entre les deux lieux. Souvent, si le doudou ne suit pas l'enfant, il peut perdre son sens. Il est donc important que l'enfant ait cet objet en sa possession lors de la séparation mais également tout au long de la journée s'il en ressent le besoin. C'est la raison pour laquelle nous les laissons à disposition (meubles à doudous).

c- Le cahier de l'enfant

Nous proposons aux familles un cahier. Parents et professionnelles écrivent quelques mots : rythme et habitudes de l'enfant puis ajoutent anecdotes, œuvres et photos. L'enfant peut le feuilleter à sa demande. Il circule dans les familles à la demande ou lors des vacances.

Il peut permettre à l'enfant, tout au long de la journée, de se rassurer en contemplant les photos et **de garder le lien entre la maison et la structure**. Ce cahier suivra l'enfant tout au long de sa vie à la crèche, et notamment lors de son passage sur les différents groupes. Libre à chaque famille d'alimenter ce cahier par des photos ou des mots.

4- Les retrouvailles et les échanges avec la famille

Lors du départ des enfants, les informations écrites par les professionnelles sont restituées oralement à chaque famille : repas, sieste, activités, temps d'éveil, soins.

Afin de ne pas perturber l'organisation de la crèche, l'accueil du soir ne débute qu'à partir de 16h30. Ainsi, les familles sont invitées, en fonction de leur contrat, à venir chercher leur enfant. Il est fréquent qu'au moment de l'arrivée d'un parent, l'enfant soit occupé. Il peut être en train de goûter, ou simplement plonger dans un jeu.

Ce temps des retrouvailles est, au même titre que l'accueil du matin, chargé d'émotions à accompagner. L'enfant peut avoir différentes réactions. Le professionnel présent va accompagner ce moment et verbaliser tout en soutenant le parent. Le professionnel invite le parent à rentrer dans la salle de vie (en fonction des mesures sanitaires). Il se rend disponible afin d'échanger avec le parent autour de la journée de son enfant.

Ce moment de transmissions permet de raconter les temps forts de la journée, les temps d'éveil et de jeu, les évolutions mais également les difficultés rencontrées. Une transmission doit permettre au parent de s'imaginer son enfant à la crèche. Une petite anecdote peut rendre la transmission plus personnelle et favoriser l'échange. Cela crée une relation de confiance avec le parent et implique celui-ci dans la vie de son enfant à la crèche.

Le soin et les gestes spécifiques

Le soin fait partie des besoins fondamentaux de l'enfant et des gestes de la vie quotidienne. Le professionnel va observer, identifier et apporter une réponse adaptée. La bientraitance et le bien-être des enfants accueillis passent aussi par le soin.

1- Les actes de la vie courante

Ces actes correspondent à des soins apportés à l'enfant qui ne nécessitent pas d'avis médical. Un soin est toujours individuel et adapté. Les soins corporels prodigués à l'enfant (comme le lavage de nez, la prise de température, l'hygiène corporelle, etc.) sont accompagnés et verbalisés, afin d'installer l'enfant dans un climat de confiance et de le rendre acteur. Il nous semble important que l'enfant participe pleinement à ses temps de soin.

a- Les temps de change



Le temps de change est un moment privilégié qui se déroule dans le respect de l'intimité de l'enfant et dans la prise en compte de ses ressentis en verbalisant. Celui-ci s'effectue régulièrement et dès que cela est nécessaire. Les pratiques du change peuvent varier en fonction du degré d'autonomie de chaque enfant. En cas de soins, les professionnels peuvent appliquer de la crème (apportée par les parents lors de son arrivée), sur le siège irrité de l'enfant afin de l'apaiser et en informent les familles.

Pour les tous petits, sont proposés l'utilisation des couches lavables avec l'accord des familles. Les bébés arrivent le matin avec leur propre couche. Dès le premier change, les professionnel(les) leur mettent une couche lavable, et lors du dernier change, une couche jetable leur est remise. Cette décision a été longuement réfléchi en équipe, dans un souci écologique mais également afin que les bébés soient en contact le moins possible avec des substances nocives pour leur santé. Les bébés qui ont acquis la marche passeront en couches jetables. Nous utilisons des gants et lingettes lavables pour le change de tous les enfants ainsi que de l'eau et du savon

Nous encourageons et accompagnons les enfants à être autonomes. Des casiers individuels avec leur photo sont à leur disposition pour qu'ils puissent prendre ou ranger leurs affaires, toujours accompagné d'un adulte. Pour les plus grands, la couche peut être retirée debout (sauf en cas de selle).

L'enfant peut commencer à défaire les scratchs de sa couche, avec ou sans aide de l'adulte pour ensuite la déposer dans la poubelle. Tout cela se déroule sous le regard attentif et bienveillant des professionnels présents.

b- L'hygiène

Une bonne hygiène est indispensable pour assurer la santé et prévenir de nombreuses infections, notamment en collectivité. L'hygiène fait partie du quotidien de la crèche : elle concerne à la fois les enfants, les professionnels, les parents, les visiteurs et les locaux.

Les enfants :

Tout au long de la journée, les enfants explorent, découvrent, manipulent, touchent, goûtent... Un vêtement mouillé ou tâché sera changé pour le bien-être de l'enfant.

Il est donc important que les parents apportent des vêtements de rechange en quantité suffisante. Afin d'éviter le mélange ou la perte des vêtements il est demandé aux familles d'identifier le vêtement de leur enfant.

Les professionnels :

Afin d'éviter toute contagion et d'assurer une hygiène de qualité, les professionnels veilleront à avoir une tenue propre pour la crèche, ainsi qu'une paire de chaussures réservée pour les locaux. Le lavage de mains est fréquent et obligatoire, notamment à l'arrivée et à la sortie, entre chaque soin apporté aux enfants, à la sortie des toilettes, avant l'élaboration des repas et après tous travaux salissants.

Les parents et les visiteurs :

Nous demandons à toute personne, entrant au sein de la crèche, de mettre des surchaussures avant de pénétrer dans les espaces des enfants pour éviter de salir le sol que les enfants pratiquent au quotidien.

c- Lavage des mains et du visage

Avant les repas, l'enfant se lave les mains au lavabo. Pour cela, il est mis à sa disposition du savon et une serviette propre pour s'essuyer. Si le repas s'effectue dans le jardin, nous proposons aux enfants des gants pour se laver les mains.

À la fin des repas, un gant propre et humidifié est proposé à chaque enfant afin de se nettoyer le visage et les mains devant le miroir.

À travers le miroir, il peut visualiser son visage et identifier les endroits à nettoyer. Chez les bébés, l'hygiène du visage et des mains est assurée par le professionnel(les) donnant le repas. Les plus grands se nettoient les mains après chaque passage aux toilettes ou activités salissantes.

d- Mouchage et lavage de nez

Tout au long de l'année, à chaque saison son mouchoir ! Que ce soit les allergies, les rhumes ou les microbes, les petits nez des enfants coulent fréquemment. Afin de ne pas surprendre l'enfant, le professionnel se met à sa hauteur, le prévient et verbalise l'acte de mouchage. Chez les plus grands, le professionnel invite l'enfant à souffler dans le mouchoir afin de le rendre acteur. Les enfants sont encouragés à se moucher seuls. C'est pourquoi les boîtes de mouchoirs sont mises à leur disposition sous l'œil attentif de l'adulte.

Parfois les mouchoirs ne suffisent pas à dégager le nez des enfants qui ont du mal à respirer. C'est la raison pour laquelle nous pratiquons le lavage de nez, à l'aide de pipettes de sérum physiologique.

Ce soin est pratiqué avec attention, écoute, bienveillance dans l'échange et la verbalisation (afin de rassurer et/ou consoler l'enfant). Il est réalisé lorsque l'enfant en a besoin et n'est pas systématique.

2- La santé de l'enfant et l'administration des médicaments



Dans le cadre de la bienveillance, le bien-être de l'enfant passe aussi par sa santé. Nous portons un regard attentif sur l'état de santé des enfants et sommes à l'écoute des familles à ce sujet.

Nous assurons la continuité des soins en accueillant les enfants à la crèche ayant un traitement. Ce dernier sera administré s'il est prescrit par le médecin et avec une ordonnance, en cas de maladie. Chaque ordonnance doit être validée par l'infirmière. Le traitement est inscrit sur la fiche de suivi médical sur laquelle est mentionnée le nom de l'enfant, la date, le nom du médicament, la quantité administrée, l'heure et le nom du professionnel. Cette feuille est remplie chaque jour sur la période du traitement.

En cas de suspicions de fièvre, nous prenons la température de l'enfant de manière axillaire ou frontale. Nous informons la famille en cas de fièvre et administrons du paracétamol en fonction du protocole de l'enfant et de son poids. Chaque prise de température est notée sur la feuille de transmission afin d'en informer les parents, ainsi que l'heure et la dose donnée. Si l'enfant est malade et nécessite un traitement, celui-ci lui sera administré par l'infirmière ou la personne à qui elle aura délégué. Toutefois, si le traitement le permet il est préférable de privilégier l'administration biquotidienne, afin que le traitement soit donné uniquement à la maison. De plus, si le traitement nécessite d'être reconstitué, il est impératif que ce dernier soit apporté dans un flacon neuf, à reconstituer au sein de la crèche, et celui-ci restera à la crèche durant toute la durée du traitement.

3- Les besoins spécifiques avec PAI

Lorsque nous accueillons un enfant présentant un besoin de soins spécifiques, ayant un impact direct sur sa santé (allergies, convulsions, intolérances alimentaires, asthme, etc..), nous proposons de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rempli et signé par le médecin traitant de l'enfant, sa famille, le médecin référent et la directrice de la crèche. Le PAI est une conduite à tenir détaillée et expliquée sous forme de protocole à respecter en cas d'apparition des symptômes. Il est accessible dans la salle de change, ainsi que dans son dossier personnel situé dans le bureau et dans la cuisine (en cas de PAI alimentaire). Tous les professionnels ont le devoir de le connaître, d'être vigilants, d'alerter et de l'appliquer.

4- L'acquisition de la propreté



Les enfants ayant acquis la propreté peuvent aller sur le pot ou au toilette adapté à leur taille de manière autonome. L'accès à la propreté n'est pas un apprentissage, c'est une acquisition pendant laquelle l'enfant est acteur de son évolution. Il doit se sentir en confiance, avoir l'envie et la maturité. Le projet de la crèche est de suivre le rythme de chaque enfant et de respecter là où il en est dans son développement.

La démarche est d'abord initiée par les parents à la maison, afin que les professionnels puissent la poursuivre à la crèche avec leur accord. Nous travaillons en collaboration avec les parents. En effet, un enfant propre à la maison ne l'est pas forcément à la crèche ou pas encore, car l'environnement est différent.

Les professionnelles seront vigilantes à certains signes annonciateurs qui pourraient nous permettre de penser que l'enfant se sent prêt à devenir propre. Certains jeux, livres ou manipulation vont permettre à l'enfant d'expérimenter et de se découvrir lui-même.

5- Notre rôle de prévention

Les professionnelles veilleront à bien observer pour bien connaître l'enfant et ainsi pouvoir réorienter si besoin. En cas de signe préoccupant, nous nous autorisons à passer le relais au médecin référent de la crèche ou au psychologue. Nous sommes vigilants pour alerter et nous en informons les parents. Nous travaillons en partenariat avec différentes institutions vers qui nous pouvons nous tourner afin d'aider les familles et ainsi répondre aux besoins de l'enfant (PMI, psychomotricienne, orthophoniste, le CAMPS ou le CMP).



6- L'entretien des locaux

Durant la journée et le soir, une personne de l'équipe s'active à nettoyer les espaces utilisés par les enfants. En effet, tout est désinfecté : sols, tapis, fauteuils, plans de change, jeux et mobiliers de la crèche. Le linge tel que les draps, les bavoirs, les serviettes et gants, les serpillères et les lavettes sont soigneusement lavés en machine, pliés et rangés. La vaisselle des repas et les biberons sont mis au lave-vaisselle chaque jour ou nettoyés au goupillon pour ces derniers. Les tétines sont nettoyées avec une pastille de stérilisation. La crèche a une démarche écocitoyenne et participe au tri sélectif. Plusieurs poubelles sont disponibles pour trier les déchets. La salle de bains est nettoyée au milieu de la journée et les poubelles vidées également.

Afin d'éviter ou d'arrêter la propagation d'une maladie ou d'un virus, nous désinfectons quotidiennement les locaux ainsi que les jeux des enfants. L'environnement doit être le plus sain possible.

Le sommeil



L'équipe respecte le sommeil des enfants. **Si un enfant dort, c'est qu'il en a besoin, c'est pourquoi nous ne réveillons ni les bébés, ni les moyens qui dorment** (même s'il est l'heure de manger). Une **longue sieste n'empêchera pas l'enfant de s'endormir le soir**. Nous invitons les enfants à se réveiller en douceur au plus tard à 15h30.

Le sommeil est réparateur. L'enfant en a besoin pour se développer, revivre et assimiler tous les apprentissages de la journée à travers ses découvertes et ses jeux. La crèche est un lieu collectif stimulant qui demande beaucoup d'énergie psychique et physique aux enfants, ce temps de repos est donc primordial pour profiter pleinement de la crèche. A contrario, on ne peut pas forcer un enfant à dormir s'il n'en ressent pas le besoin mais nous l'invitons à se reposer.

Pour des raisons de confort, les Moyens-Grands sont mis en pyjama pour dormir et les bébés sont déshabillés. Les professionnelles notent les heures d'endormissement des enfants. Nous rendons régulièrement les draps et affaires aux parents.

1- Chez les bébés

Le dortoir des bébés est composé de 9 lits. Chaque enfant dispose toujours du même lit. Chaque enfant dispose d'une turbulette personnelle, d'un drap housse ou parfois d'une couverture fournie par les parents qui permet à celui-ci d'être contenu pour s'endormir et retrouver l'odeur de la maison.

Chaque professionnelle observe et reste attentive aux signes de fatigue. Au quotidien, cela demande d'apprendre à connaître chaque enfant et ainsi pouvoir répondre à ses besoins.

Chez les bébés, le besoin de sommeil est plus important, c'est la raison pour laquelle il est à la demande.

En fonction des enfants, les professionnelles accompagnent l'endormissement. Fermer ses yeux est synonyme de lâcher prise. Pour permettre ce lâcher-prise, les enfants ont besoin de se sentir en sécurité et contenu. C'est pourquoi certains sont endormis dans les bras, d'autres préféreront dormir dans l'espace d'éveil ou la poussette et d'autres trouveront le sommeil tout seul dans leur lit. Chaque enfant a son propre rituel et sa propre position d'endormissement. L'objet transitionnel (chiffon, tissu, tee-shirt, tétine, pouce, etc.) est présent et mis à disposition. Cet objet a pour objectif de rassurer l'enfant et l'aide à s'endormir.

Sur ces temps de repos (plus ou moins étendus tout au long de la journée), l'équipe tente de favoriser des jeux d'éveil plus calmes, incitant à respecter le rythme de chacun. Une musique douce peut être proposée. Afin de favoriser ce temps de sommeil, ils dorment dans la pénombre, quelque peu atténuée par les volets. Un babyphone est disponible dans la pièce de vie. En plus du babyphone, les professionnelles vont régulièrement vérifier si les enfants dorment.

Le portage, en accord avec les familles, est utilisé dans les bras ou en écharpe, à chaque fois que le bébé exprime un besoin de proximité physique nécessaire à son apaisement et bien-être.

2- Chez les moyens

Les enfants se reposent quand ils en ont besoin comme chez les bébés.

Dans le dortoir des moyens, l'espace sommeil est aménagé avec des lits à barreaux et des lits bas. Un temps de sommeil est proposé aux enfants qui en ont besoin. Les enfants dorment sur des draps et dans des turbulettes, ou couverture fournie par les parents.

Les enfants dorment toujours dans le même lit pour leur offrir un repère.

Les enfants, s'ils en ont, prennent leur doudou ou tétine pour aller se coucher.

Les volets sont baissés pour atténuer la luminosité de l'espace. Les enfants sont accompagnés lors de l'endormissement en fonction des besoins de chacun.

L'équipe est vigilante à respecter le sommeil de chaque enfant et est présente pour intervenir en cas de besoin. Les cauchemars pouvant apparaître sur cette tranche d'âge, une présence psycho-affective est nécessaire.

Un babyphone est disponible dans l'espace de vie pour pouvoir entendre les enfants. Une professionnelle reste dans le dortoir l'après-midi durant la sieste.

Les enfants se réveillent, puis, les enfants sont accompagnés pour se rhabiller et changer leur couche si besoin.

3- Chez les grands

Le dortoir des grands se compose de lits couchettes avec des draps dans lesquels les enfants peuvent se glisser pour se couvrir. Le temps de sieste est proposé après le repas pour tous les enfants avec leurs doudous et/ou tétines. Les enfants s'endorment en musique. Une professionnelle reste dans le dortoir pendant l'endormissement jusqu'à 14h30. Le réveil est échelonné et les enfants sortent du dortoir pour ne pas réveiller ceux qui dorment encore. Le drap couvrant le hublot est enlevé pour permettre aux enfants de se signaler quand ils sont réveillés. À 15h30, tous les enfants sont levés pour pouvoir se rhabiller et ainsi aller goûter.

Bien que le temps de sommeil soit instauré sur un horaire précis (après le repas), si un enfant montre des signes de fatigue, leur lit peut leur être proposé. Ils peuvent également s'allonger dans les coins calmes des espaces sur des coussins afin de se ressourcer.

La sieste fait partie des repères temporels de la journée : « après manger, on va dormir et ensuite il y a le goûter ».

Un enfant qui ne souhaite pas dormir est invité tout de même à se détendre sur son lit. Certains enfants peuvent passer de longues minutes à jouer avec leurs doudous, leurs mains, regarder le plafond.

Le repas



Le temps du repas à la crèche est un moment clé de la journée des enfants. C'est un temps privilégié et convivial. Pour les repas, une professionnelle est en cuisine pour chauffer les repas. Ceux-ci sont fournis par un prestataire en restauration collective.

Les professionnelles veillent à respecter les goûts, les habitudes et les expériences de chaque enfant pendant les repas. Nous ne forçons pas les enfants à manger, nous les invitons à goûter et nous instaurons des rituels avec des règles.

L'équipe incite l'enfant à manger avec la cuillère mais ne se formalise pas si les enfants mangent avec les doigts.

Le déjeuner et le goûter rythment la journée des enfants et ces temps sont très importants. C'est la raison pour laquelle, l'équipe est disponible et propose un espace aménagé avec du mobilier adapté. De plus les horaires d'accueil sont adaptés afin qu'il n'y ait pas de départ et ou d'arrivée durant le repas. Ce qui pourrait perturber le reste du groupe.

L'accompagnement des repas a pour objectif d'offrir à l'enfant un moment d'échanges et de découvertes. La quantité et la texture des aliments sont adaptées à l'âge, aux capacités et à l'appétit des enfants.

1- Chez les bébés

Suivant l'âge et l'évolution des enfants, les repas sont pris soit dans les bras, dans un transat, dans une chaise avec tablette ou à table. Il s'agit d'un moment partagé entre l'enfant et la professionnelle. Tout est mis à disposition (eau, bavoirs, gants humides, assises) afin d'éviter trop de déplacements et mouvements de l'équipe. Les enfants mangent dans un endroit adapté et les repas sont servis à la demande en fonction du rythme de chaque enfant. La professionnelle se met à la hauteur de l'enfant, tout en respectant son rythme, ses goûts, son appétit et ses choix. L'adulte verbalise le menu à chaque enfant.

Nous veillons à ce que les enfants soient confortables durant le temps des repas et nous effectuons les changes si besoin. Nous ne réveillons pas un enfant pour manger.

Afin de respecter l'équilibre alimentaire choisi par les parents et pédiatres, les repas sont apportés par les familles dans des sacs isothermes avec pain de glace et placés au réfrigérateur. Avant la diversification alimentaire, la famille fournit :

- Soit du lait maternel qui doit être contenu dans un sac isotherme avec pain de glace, en indiquant le nom de l'enfant ainsi que la date et l'heure de prélèvement du lait.
- Soit des dosettes de lait à reconstituer sur place en précisant le dosage. Celles-ci ne sont préparées qu'à la demande de l'enfant.

Une des professionnelles demande le repas de chaque enfant au fur et à mesure. La température des plats et des biberons est toujours vérifiée. Les biberons et repas maison sont chauffés au bain marie. Les repas API Moyens sont chauffés au four.

2- Chez les moyens/grands

• **Le déjeuner**

Les enfants sont installés dans la « piscine » pour chanter des chansons et ainsi marquer un rituel quotidien avant la prise de repas. Ils sont ensuite appelés pour venir se laver les mains puis s'installer à table pour manger vers 11H30.

C'est un temps privilégié et convivial. Un plateau avec des compartiments est proposé aux enfants. Ceux-ci choisissent ce qu'ils souhaitent manger et dans quel ordre. L'adulte l'invite à goûter. Les fruits et les légumes sont proposés à volonté et peuvent donc être resservis. À la fin des repas nous proposons à l'enfant de débarrasser son plateau et de se débarbouiller avec un gant.

Le coin repas est un endroit agréable qui a été aménagé, adapté et fermé pour bien le délimiter. Un lavabo avec un miroir, du savon et une serviette sont disposés pour que chacun puisse se laver les mains tout en étant conscient de son corps et de ses gestes avant et après la prise de repas. Les enfants plus grands peuvent ensuite s'installer où ils le désirent et mettre leur bavoir.

Une professionnelle est positionnée à chaque table et une autre au niveau du chariot afin d'être disponible pour un plus petit groupe d'enfants et ainsi répondre plus facilement aux besoins individuels. De plus, les échanges verbaux sont favorisés, les énergies canalisées.

Huit enfants parmi les plus grands et les plus autonomes sont appelés pour aller se laver les mains dans la salle de bain, récupérer le chariot et les poubelles et ainsi aller manger dans le hall d'entrée.

La personne en cuisine installe tout sur le chariot après avoir pris la température des plats. Cette organisation évite les déplacements inutiles des professionnelles et garantit une présence bienveillante autour des tables.

- ***Le goûter***

Le goûter est servi dans les mêmes conditions que le déjeuner.

En plus des fiches de renseignements, un affichage est proposé pour prendre en considération les allergies (faisant l'objet d'un PAI) et les régimes alimentaires particuliers.

- ***Les ateliers culinaires***

Des ateliers culinaires sont proposés toutes les semaines.

Il s'agit d'un moment pour partager des expériences, stimuler et éveiller nos sens, développer notre créativité et notre vocabulaire.

Ces confections sont aussi un moyen de valoriser les enfants qui participent à la réalisation de gâteaux et ainsi de pouvoir les déguster au goûter.

Ces recettes sont simples pour que les enfants les réalisent avec facilité et qu'ils puissent les refaire lors des retrouvailles avec leur famille.

Découvrir, cuisiner, manger et partager pour recommencer sont les clés d'un moment savouré.

Le jeu



Le jeu a une place importante au sein de notre structure. En effet, ce dernier constitue le mode privilégié de l'expression pour l'enfant et c'est son activité principale. C'est à travers le jeu que l'enfant va se sociabiliser et communiquer (découvrir, expérimenter, observer, comprendre, rencontrer).

Nous aménageons divers espaces de jeux, favorisant l'exploration des enfants, en disposant des jouets qui permettent à chacun de développer leur activité autonome. Les jeux favorisent le développement global des enfants au niveau sensoriel, moteur, intellectuel.

D'autre part, nous proposons diverses activités dites « dirigées » aux enfants en fonction de leur âge et de leur développement. Ces activités permettent une relation plus individuelle en petits groupes.

Nous favorisons aussi le jeu libre afin de permettre à l'enfant d'explorer et découvrir librement sans contrainte de l'adulte.

1- Le jeu libre

Pendant le jeu libre, l'adulte est présent. Il répond aux sollicitations des enfants et joue le rôle de régulateur mais n'interfère pas dans leurs explorations s'ils n'y sont pas invités. Il reste vigilant, observe, reste à l'écoute et favorise la communication entre les enfants. Il n'est pas rare de voir les professionnelles assises par terre à observer les enfants sans être dans l'action ou le jeu mais restants disponibles et garantes de la sécurité affective des enfants.

Cette présence crée de la confiance qui permet à l'enfant de prendre des risques d'essayer, de faire, de refaire et d'accepter les frustrations.

L'enfant peut également inviter les professionnelles à jouer avec lui et crée ainsi une relation de confiance mutuelle.

Lorsque nous jouons avec un enfant, nous entrons dans son monde, prenons du temps pour lui. Ce qui va nourrir la relation enfant-adulte.

Grâce au jeu libre, l'enfant crée son imaginaire, communique avec ses pairs et est maître de ses choix. Les jeux favorisent le développement global des enfants au niveau sensoriel, moteur, intellectuel. Différents espaces sont aménagés afin de favoriser ces types de jeux :

- Le jeu symbolique : coin cuisine, poupons, valise du docteur, tondeuse, bricolage...
- Les jeux sensori-moteurs : bolides, modules de motricité, bouteilles sensorielles, jeu de manipulation...
- Les jeux éducatifs : puzzles, jeux d'encastrement...

• *L'espace des bébés*

Cet espace est dédié aux plus jeunes enfants afin qu'ils puissent se mouvoir en toute liberté et sécurité. Nous y disposons divers objets sensoriels (hochets, cube mous, instrument de musique...) afin que l'enfant y développe ses capacités auditives, tactiles et visuelles. Nous pratiquons la motricité libre ; de cette façon un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il n'a pas acquis seul afin qu'il développe sa motricité globale. Dans le cadre du jeu libre, l'adulte reste présent et disponible, à hauteur des enfants, afin d'établir un cadre stimulant et sécurisant physiquement et psychologiquement. L'équipe reste vigilante et observatrice des situations vécues par l'enfant et l'accompagne par la parole et intervient en cas de besoin.

2- Les activités dirigées

L'équipe peut mettre en place des activités telles que la peinture, du dessin, du collage, pâte à modeler...en prenant en compte le stade de développement de chaque enfant. Ce type d'activité a pour objectif de développer la motricité fine, de stimuler les sens et de cultiver la créativité des enfants. L'équipe propose mais n'impose jamais une activité. L'enfant est libre de participer activement ou simplement observer.

La découverte par l'expérience et le plaisir priment sur le résultat obtenu. L'enfant est libre de quitter l'activité dès qu'il le souhaite. Ce dernier y apprend des règles de socialisation et de partage.

Des activités à thèmes peuvent être proposées dans le cadre de diverses manifestations : Fête de l'hiver, Lis tes ratures, Fête du jeu, La grande semaine de la petite enfance...

• *Les histoires*



Les histoires ont une place primordiale au sein du Multi-accueil. En effet, un professionnel propose aux enfants un temps de lecture, à la suite duquel ces derniers peuvent manipuler et appréhender les livres. Les temps d'histoires sont des moments qui favorisent l'imaginaire des enfants mais aussi des temps propices à l'éveil et à la curiosité. Ces temps permettent aux enfants de communiquer entre eux mais aussi avec l'adulte. Ils constituent un moment d'échanges et de partages.

Une intervenante de la médiathèque de Beychac et Cailleau vient une fois par mois pour raconter de nouvelles histoires aux enfants et prêter de nouveaux livres à la structure.

Annexes

Annexe 1 : La charte de bientraitance

1- Description et spécificités de l'entreprise

La présente charte a pour vocation à s'appliquer à l'association Galipette qui a pour activité l'accueil des enfants de moins de 6 ans. L'accueil des enfants de moins de 6 ans répond à une réglementation d'ordre public en ce qui concerne les accès aux métiers de la petite enfance, ainsi que l'exercice de chacune des fonctions, l'hygiène et la sécurité y attachée, la présente charte, se doit donc de prendre en compte les spécificités de cette activité.

2- Définitions

Le terme « direction » concerne toute personne qui bénéficie soit au titre de son mandat, de son contrat de travail, ou d'une délégation de pouvoir pour représenter en tout ou partie l'employeur. Le présent préambule fait partie intégrante de la présente charte.

3- Champs d'application de la présente charte

Les règles de la présente charte s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'association Galipette.

Cette charte de bientraitance constitue un support pour la crèche qui s'engage avec toute l'équipe dans un projet institutionnel autour de la bientraitance.

La bientraitance c'est donner à l'enfant les moyens d'être sujet et acteur de sa vie en le considérant comme un interlocuteur à part entière que l'on accueille, auquel on s'adresse et avec lequel on se comporte avec respect : physique, psychique et affectif.

L'objectif principal du Multi-accueil Galipette est de veiller au bien-être et à l'épanouissement des enfants en toute sécurité.

4- Comportement général

Compte tenu le fait que l'association Galipette est considérée comme un établissement recevant du public, l'ensemble du personnel doit avoir une attitude correcte tant auprès des parents que des enfants. Tout rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité dans le

Multi-accueil, vis-à-vis des enfants, de leurs parents ou d'un tiers, est sanctionnable. Pour une bonne organisation de l'établissement, l'équipe est pluridisciplinaire et solidaire. L'ensemble du personnel fait partie de l'équipe de travail de la crèche et doit aider à son bon fonctionnement.

Aucun salarié n'est attaché à une équipe précise. De ce fait, les équipes peuvent être réorganisées en cas d'absence d'un salarié. Le personnel veillera à connaître, comprendre, respecter et mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif. Les professionnels doivent être bienveillants dans leurs manières d'être, d'agir, soucieux des enfants, réactifs à leurs besoins, leurs demandes et respectueux de leurs choix et refus. Un salarié en difficulté ou fatigué n'hésitera pas à alerter et demander de l'aide à une autre personne de l'équipe.

5- Règles de sécurité vis-à-vis des enfants

Le personnel a la responsabilité de la sécurité des enfants à tout moment et c'est une obligation de résultat. Il est interdit au sein des établissements d'accueil, de laisser un enfant seul dans une pièce, sur le plan de change, dans la cour ou tout autre lieu, sans surveillance ou sous la surveillance d'une personne extérieure à l'équipe de professionnels de l'établissement encadrant directement les enfants.

Il est interdit que les enfants soient debout sur les chaises ou tables. Lors des jeux extérieurs, l'équipe de professionnels est en charge de surveiller les enfants et éviter qu'ils se mettent en danger sur les structures extérieures, faire respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation des jouets ou jeux, vérifier le bon fonctionnement du matériel utilisé et signaler toutes anomalies à la direction.

Les portes ou autres doivent être refermées derrière chaque personne, cela afin d'éviter tout accident (coincer les doigts des enfants ou du personnel...). Le personnel doit faire respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation des jouets ou jeux, vérifier le bon fonctionnement du matériel utilisé et signaler toutes anomalies à la direction. Lors des repas, le personnel doit veiller à ce que les enfants ne puissent pas toucher aux chariots de distribution des repas pour éviter tout accident (brûlures, plat renversé...).

6- Règles de bientraitance vis-à-vis des enfants

La bientraitance est une attitude positive envers l'enfant, une attitude vigilante à toujours bien traiter les enfants, les parents, les professionnels et à bien se traiter soi-même. Le personnel veillera donc à assurer la bientraitance au quotidien. L'observation et la connaissance de l'enfant vont permettre à l'équipe d'intervenir auprès de lui avec bienveillance et cohérence.

Le personnel sera attentif à :

- Respecter l'individualité de chaque enfant dans un contexte de collectivité,
- Avoir de parole dévalorisante et jugeante sur l'enfant ou sa famille,
- Respecter l'intimité de l'enfant, sa dignité et sa singularité,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant,
- Faire confiance à l'enfant en le valorisant et l'encourageant dans ses démarches et ses recherches,
- Créer un climat de confiance avec les enfants et les parents,
- Être disponible et à l'écoute des parents et des enfants,
- Assurer aux enfants et aux familles une équité de traitement et d'accueil,
- Valoriser les acquisitions de l'enfant lors des transmissions aux parents,
Transmettre des informations positives et bienveillantes,
- Éviter de parler trop fort, ni au-dessus de la « tête » des enfants,
- Se mettre à la hauteur des enfants pour échanger avec l'enfant,
- Favoriser les pronoms « je » et « tu » dans les échanges avec l'enfant et des mots simples non infantilisants,
- L'appeler par son prénom correctement prononcé,
- Éviter les surnoms systématiques,
- Prévenir et verbaliser les actes et les gestes faits à l'enfant,
- Prendre en compte les émotions de l'enfant et mettre des mots dessus,
- Favoriser le dialogue durant les périodes de change, de repas et d'activités, avertir et

préparer l'enfant pour tout changement de lieu et d'activité et le prévenir avant la fin de l'activité. L'enfant a besoin qu'on lui explique ce qu'il va vivre pour anticiper et se sentir en sécurité,

- Proposer des activités et laisser choisir l'enfant.
- Laisser les doudous, tétines et jouets à disposition des enfants,
- Respecter le rythme des enfants et répondre à leurs besoins,
- Mettre en place des repères, des rituels et des temps calmes,
- Éviter de mettre l'enfant une position qu'il ne peut pas maintenir seul,
- Aménager un environnement adapté,
- Respecter le sommeil de l'enfant
- Proposer les aliments aux enfants en les nommant mais sans les forcer,
- Proposer régulièrement à boire aux enfants.

7- Règles pour le nettoyage et l'entretien de la structure et de ses équipements

Chaque salarié est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Il doit respecter son utilisation et les consignes de sécurité s'y rapportant. Tout objet défectueux doit être retiré et le personnel doit prévenir l'éducatrice de jeunes enfants ou la direction en cas de défaillance d'un jeu ou jouet.

Le nettoyage des espaces (tapis et sols) sera réalisé tous les jours. Le plan de change est nettoyé après chaque change et de manière approfondie, tous les soirs.

Les espaces de repas des enfants et des équipes professionnelles seront systématiquement nettoyés après chaque repas. La désinfection des jouets est faite tous les soirs.

Le matériel utilisé doit être nettoyé et rangé après chaque utilisation avec des produits de nettoyage prévus à cet effet. Les draps sont changés au moins une fois par semaine et nettoyés à la crèche avec une lessive écolabel. Les matelas et les couchettes sont désinfectés à cette occasion.

L'agent de soin doit s'occuper du lavage du linge et donc vérifier le matin si les machines sont

mises en route, le soir s'il faut étendre du linge avant de partir. Les sacs à linge sont à laver tous les jours. En cas d'absence de l'agent de soin, les professionnelles peuvent les aider.

8- Réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont organisées à l'initiative de la directrice. Elles sont obligatoires pour les personnes concernées par cette réunion. La bientraitance oblige l'équipe à une vigilance de tout instant, c'est à dire, la mise en place de réunions régulières permettant d'échanger et de communiquer, de se remettre en question en analysant ensemble les pratiques. Une journée pédagogique est organisée dans l'année et fixées par la Direction. La participation à cette journée est obligatoire pour tout le personnel de la crèche.

9- Démarche écocitoyenne

Chacun veille à adopter un comportement économique par rapport au chauffage, à éteindre les lumières en sortant d'une pièce ou non indispensables dans la journée (placards, ...), à utiliser du papier brouillon, à imprimer en recto-verso, à ne pas laisser couler l'eau, à aérer les pièces après la sieste pour renouveler l'air, à signaler à la direction si une ampoule est défectueuse ou toute autre anomalie. Les dernières personnes présentes dans la structure le soir pensent à vérifier que les machines à laver ou sèche-linge sont éteintes le soir et avant le week-end.

10- Conclusion

La bientraitance est un travail au quotidien. Les rencontres entre professionnels lors des réunions, les formations contribuent à ce travail. La communication avec les familles et les partenaires permet aux professionnels de maintenir ce lien bientraitant. Il est important que l'équipe veille à toujours laisser leur place aux parents et à les valoriser dans leurs compétences en privilégiant un esprit convivial et de confiance. La bientraitance vise l'épanouissement et le bien-être des enfants. Pour être effective, elle nécessite un accompagnement pour les professionnels dans le regard qu'ils portent sur leurs pratiques.

Annexe 2 : Les 10 principaux droits de l'enfant

CHARTRE NATIONALE
POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
DIX GRANDS PRINCIPES
POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9- Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Annexe 3 : Les besoins fondamentaux de Virginia HENDERSON

LES 14 BESOINS FONDAMENTAUX DE VIRGINIA HENDERSON

- 1- **BESOIN DE RESPIRER** : Respirer est une nécessité de l'être vivant qui constitue à capter l'oxygène indispensable à la vie cellulaire et à rejeter le gaz carbonique, produit de la combustion cellulaire. Les voies respiratoires perméables et l'alvéole pulmonaire permettent de satisfaire ce besoin.

- 2- **BESOIN DE BOIRE ET DE MANGER** : Boire et manger est une nécessité pour tout organisme d'ingérer et d'absorber des aliments de bonne qualité, en quantité suffisante pour assurer sa croissance, l'entretien de ses tissus, et maintenir son énergie indispensable à son bon fonctionnement.

- 3- **BESOIN D'ELIMINER** : éliminer est la nécessité qu'a l'organisme de se débarrasser des substances nuisibles et inutiles qui résultent du métabolisme. L'excrétion des déchets s'opère principalement par l'urine et les fèces, et aussi par la transpiration et l'expiration pulmonaire. De même, la menstruation est une élimination de substances inutiles chez la femme nubile non enceinte.

- 4- **BESOIN DE SE MOUVOIR ET MAINTENIR UNE BONNE POSTURE** : Se mouvoir et maintenir une bonne posture est une nécessité pour tout être vivant d'être en mouvement, de mobiliser toutes les parties de son corps par des mouvements coordonnés et de les garder bien alignées pour permettre l'efficacité des différentes fonctions de l'organisme. La circulation sanguine est favorisée par les mouvements et les activités physiques.

- 5- **BESOIN DE DORMIR ET DE SE REPOSER** : dormir et se reposer est une nécessité pour tout être humain de prendre du sommeil et du repos dans de bonnes conditions, en quantité suffisante afin de permettre à l'organisme d'obtenir son plein rendement.

6- BESOIN DE SE VETIR ET DE SE DEVETIR : se vêtir et se dévêtir est une nécessité propre à l'individu de porter des vêtements adéquats selon les circonstances (temps du jour, activités) pour protéger son corps de la rigueur des climats (froid, chaud, humidité) et permettre une liberté de mouvements.

Pour certaines sociétés, c'est par pudeur que l'on s'habille. Si le vêtement permet d'assurer le bien-être et de protéger l'intimité sexuelle des individus, il représente aussi une signification d'appartenance à un groupe, à une idéologie ou à un statut social. Le vêtement peut aussi devenir un élément de communication par l'attrait qu'il suscite entre les individus.

7- BESOIN DE MAINTENIR LA TEMPERATURE CORPORELLE DU CORPS DANS

LES LIMITES NORMALES : Maintenir la température du corps dans les limites normales est une nécessité pour l'organisme de conserver une température à un degré à peu près constant (l'écart normal chez l'adulte en santé se situe entre 36,1° et 38°) pour maintenir dans un état de bien-être.

8- BESOIN D'ETRE PROPRE, SOIGNE ET PROTEGER SES TEGUMENTS : être propre, soigné, et protéger ses téguments (peau et muqueuses) est une nécessité pour l'individu de garder son corps propre, d'avoir une apparence soignée et de maintenir la peau saine afin qu'elle puisse jouer son rôle de protection contre toute introduction dans l'organisme de poussières, de microbes, etc.

9- BESOIN D'EVITER LES DANGERS : éviter les dangers est une nécessité pour l'être humain de se protéger contre toute agression interne ou externe pour maintenir son intégrité physique et Psychologique.

10- BESOIN DE COMMUNIQUER : le besoin de communiquer est une nécessité qu'a l'être humain d'échanger avec ses semblables. Il met en branle un processus dynamique verbal et non verbal permettant à des personnes de se rendre accessibles l'une à l'autre, de parvenir à la mise en commun de sentiments, d'opinions, d'expériences et d'informations.

11- BESOIN D'AGIR SELON SES CROYANCES ET SES VALEURS : Agir selon ses croyances et ses valeurs est une nécessité pour tout individu de poser des gestes, des actes conformes à sa notion personnelle du bien et du mal, et de la justice, et à la poursuite d'une idéologie.

Annexe 4 : Charte nutritionnelle en 7 points

Depuis une maintenant près de trois ans (1er juillet 2013), l'application des recommandations du GEMRCN* est obligatoire. L'une d'elle prévoyait qu'une charte nutritionnelle** devait être établie dans chaque établissement afin d'assurer la qualité des repas servis. Qu'en est-il exactement ? Mode d'emploi en 7 points.

La charte nutritionnelle conforte un peu plus encore la place privilégiée de l'alimentation au sein des crèches. Grace à elle, les tous petits deviendront des gourmets avertis !

La rédaction de cette charte formalisera tous vos efforts et, après réflexion, peut vous amener à repenser la sphère du repas en parallèle au travail réalisé sur l'équilibre alimentaire car elle touche : le circuit d'approvisionnement, la liste des produits achetés, les recettes élaborées, l'équipe dans sa globalité et pas seulement la personne en charge de la confection des repas, l'environnement du repas

1. Inscrire le temps des repas dans le projet d'établissement comme enjeu éducatif, c'est favoriser les activités culinaires avec les enfants. L'activité potagère a tout son sens dans cette charte : appropriez-la-vous et portez-la jusqu'à la cuisine pour une transformation réussie ! Des temps privilégiés parents-enfants autour d'une recette sont aussi à imaginer car l'éducation des familles est essentielle.
2. Concevoir des menus qui respectent les saisons et valorisent le patrimoine culinaire : menus qui font voyager dans les pays d'origine des familles inscrites, font appel aux sens (texture, odeur, couleur), parlent de la région, mettent en valeur ses terroirs. La semaine du goût, en crèche c'est toute l'année ! S'approvisionner en produits de proximité et de qualité. La provenance Bio peut être privilégiée si elle n'est pas lointaine. Ce qui permet aussi de réduire les coûts. Certaines régions engagées dans une démarche d'environnement durable proposent la liste des fruits et légumes de saison. Par exemple, l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise qui a édité le calendrier des fruits et légumes de saison en Rhône-Alpes. Pour la Bretagne le site www.bonplanbio.fr répertorie tous les producteurs en Bio.

3. Pourquoi ne pas convier ponctuellement un producteur de fruits pour faire une dégustation au goûter ?
4. Certains parents travaillent peut-être dans la filière agricole ou alimentaire, n'hésitez pas à les solliciter.
5. Valoriser les plats servis aux enfants lorsqu'ils sont cuisinés sur place. Si ce n'est pas le cas, l'équipe de cuisine s'engage à améliorer la présentation, tant du point de vue du dressage - lequel confère aux aliments une partie de leurs caractéristiques sensorielles et intervient dans leur perception - que du service et de la communication autour des plats servis afin que les enfants reconnaissent ce qu'ils mangent.
6. Faciliter le contact entre l'équipe de cuisine et les enfants. Le cuisinier (ière) présente aux enfants le repas servi, les accueille, leur parle de ses plats, incite les enfants à goûter en mettant des mots sur les plats. Le poste de cuisine est partie intégrante de la crèche, voire le cœur de l'établissement. L'équipe est le lien prolongeant la discussion, présentant le repas de midi si en cuisine c'est le coup de feu à 10h45 et qu'il est impossible de se libérer.
7. Garantir aux enfants un temps de repas assis de 30 mn, de façon à éviter de réduire le repas à sa seule fonction alimentaire. Le caractère convivial doit être privilégié. Le cadre du repas est aussi important, les adultes doivent s'organiser afin de ne pas papillonner autour des enfants, ils doivent être disponibles et non échanger leurs impressions sur le dernier film vu au cinéma ! Parfois, organiser la salle en petits groupes, séparer les plus petits, faire deux services permet d'améliorer l'ambiance pour les grands et les petits. Prenez le temps d'observer le repas pour y déceler les points faibles et organiser une réunion d'équipe pour un petit brainstorming à la recherche des solutions.
8. Étudier le retour du chariot à la fin du service et organiser des réunions-bilan régulières permettant aux membres de l'équipe de cuisine d'ajuster les menus et de décider s'il faut persévérer à proposer tel ou tel aliment en cas d'insuccès constant.

** Groupe d' Étude des Marc hés Recommandations Collectives Nutritionnelles est obligatoire.*
*** Le contenu de la charte « scolaire » est accessible sur le site www.alimentation.gouv.fr En préambule, le respect des fréquences recommandées pour les nourrissons et jeunes enfants en crèche et halte-garderie.*

VII-Projet Social et développement durable

Projet social et développement durable

*Le **projet social** est un document qui décrit les besoins liés à l'environnement de la structure. Il inscrit l'établissement dans son cadre politique, économique, social et partenarial. Il prend en compte les caractéristiques et les besoins de la population pour mieux adapter l'offre d'accueil. Il met en évidence, les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'accessibilité à tous. Dans ce document, on retrouve :*

- *Le contexte géographique, démographique et sociologique de la crèche /diagnostic de l'environnement*
- *La présentation de l'établissement*
- *Les axes et orientations principales*

1. DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Contexte géographique

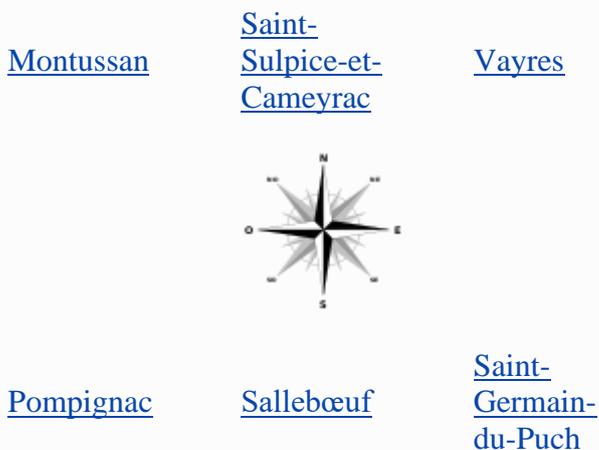
Le Multi-accueil Galipette est implantée sur la commune de Beychac et Cailleau (commune du nord de l'entre deux mers, dépendante de la communauté de communes de St Loubes)

Située dans le nord de l'aire d'attraction de Bordeaux et dans son unité urbaine, sur la route nationale 89, entre Bordeaux et Libourne, qui sépare Beychac(sortie 5) de Cailleau (sortie 6). Il s'agit d'un territoire rural comportant 2489 habitants en 2019.

Le Multi-accueil est située côté Beychac (sortie 5) près d'une église et en face du château Taleyran.

Il est limitrophe à plusieurs communes :

Communes limitrophes de **Beychac-et-Cailleau**



L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles (63 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (75,9 %).

1.2 Contexte démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les [recensements de la population](#) . En 2019, la commune comptait 2 489 habitants (en augmentation de 17,41 % par rapport à 2013).

La moyenne du nombre de naissance sur la commune est de 23 enfants/an avec un pic en 2018 (39 naissances). Le nombre d'enfant par ménage est en hausse (1 enfant en majorité en 2008 contre 2 enfants en 2018).

Le taux de natalité est stable depuis 1990 (13.6% à 12.3%).

1.3 Contexte sociologique

La migration au sein de la commune est faible. En effet sur les 5 dernières années (données 2013-2018 de l'INSEE), 93% des habitants de B&C résidaient déjà dans la même commune. Cependant l'emplacement privilégié de la commune (sur l'axe routier Bordeaux-Libourne) et sa qualité de vie (nombreux espaces verts, vignes, châteaux.) continuent d'attirer de nouvelles familles (+8% en 2013 et +7% en 2018). D'autre part la création d'entreprises en hausse depuis 2017 attire également la population.

L'accession à la propriété y est majoritaire (81.8% en 2007) et on voit apparaître des appartements seulement à partir de 1990 : 3,4% (en augmentation avec la création des logements sociaux. Les habitations de la commune sont réparties en 98 % de maisons et 2 % d'appartements. La part de logements sociaux est de 4 % soit 80 logements sociaux.

Au niveau de la répartition des actifs de 15 à 64 ans au sein de la commune, on remarque que la proportion d'agriculteurs et exploitants a presque disparu (0.3% en 2018) au profit des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers.

La commune a vu augmenter le nombre de couple en ménage avec ou sans enfant (même augmentation dans les deux catégories).

Les retraités sont nombreux 33.6% en 2018 avec en second les professions intermédiaires et ouvriers (16.5% chacun).

97,2% des ménages possèdent au moins une voiture et en 2018, 89% des actifs se rendent à leur travail en voiture contre 3,8% en transport en commun (la ville est desservie par 2 lignes de bus).

Selon les données de la CAF 82.9% des enfants de 0 à 5 ans ont des parents en activité.

1.4 Infrastructures sur le territoire

Une zone industrielle est présente près du Multi-accueil (entreprises, Crocs-lots, magasins de fin de série, site touristique, planète Bordeaux...), une église avec un cimetière, un lavoir, des vignes entour la crèche. Il n'y a pas de commerces, cependant les communes alentours sont plus équipées car elles sont plus denses en population : Montussan, St Germain du puch, St Sulpice et Cameyrac.

Les services publics destinés à la population sont : les écoles publiques (maternelle et primaire), un centre de loisirs, une médiathèque/Artothèque, un complexe sportif, un lieu intergénérationnel (TUG), un city stade, une école de musique, une aire de jeux pour enfant et un espace de vie sociale.

De nombreuses associations sportives et culturelles créent un maillage associatif important et dynamique (Deux mains pour vous, plaisirs et part 'âges, association de pêche, chasse, CLEAA, Mya l'abeille, RE.BE.CA....)

Un pôle santé a été inauguré le 03/09/2018 accueillant différents professionnels de santé : psychologue, psychomotricienne, orthophoniste, kinésithérapeutes, ostéopathe, infirmiers.

Concernant la Petite Enfance, plusieurs types de structures sont présents :

- Les écoles, accueillant les élèves de 3 à 6 ans sur le temps scolaire et un centre de loisirs sur le temps périscolaire
- Les assistantes maternelles au nombre de 27.
- L'Association CLEAA est située sur Cailleau, mais est destinée à tous les habitants de la commune.

Une aire de jeux pour les 3/12 ans est présente mais il est à déplorer une absence de structure de jeu pour les moins de 3 ans, ces espaces étant des lieux de rencontre et d'échange tant pour les enfants que pour les parents d'enfants en âge préscolaire.

Les autres infrastructures concernant la petite enfance se trouvent sur Beychac (RPE, LAEP, REAPP) et sur Cailleau (Micro-crèche de 10 places), qui font partie de l'association Galipette).

Un parking est disponible pour les parents et les salariés ainsi que des places devant le Multi-accueil.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Historique et présentation de l'établissement

Le Multi-accueil anciennement Halte-garderie Galipette a été inaugurée en 2005.

C'est une structure de 24 places accueillant des enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école. Elle peut également accueillir des enfants de 3 à 6 ans à besoins spécifiques. Elle est gérée par une association loi 1901 (l'association Galipette créée en 1997) composée de parents bénévoles fréquentant la structure.

Cette structure est financée pour une partie par la CAF et la MSA et pour l'autre partie par les mairies de B&C, Montussan et Saint-Sulpice et Cameyrac qui signent une convention financière. La mairie de Beychac et Cailleau reste propriétaire des locaux et l'association lui verse un loyer mensuel. Elle peut également bénéficier de subventions du conseil départemental.

La mairie a signé un « Contrat Enfance Jeunesse » avec la C.A.F qui est devenu aujourd'hui le CTG (Convention Territoriale Globale).

2.2 Gestion associative

Le multi-accueil est un établissement agréé par la PMI, bénéficiant de la prestation de service unique (PSU).

La gestion est privée sous la forme d'association loi 1901.

Chaque famille inscrivant son enfant dans cette crèche paie une adhésion annuelle (20€ en 2021) et devient automatiquement membre de l'association.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration élu (composé du maire de la commune, des élus représentants de la petite enfance et affectés à Galipette, des assistantes maternelles représentantes de la commune et des parents bénévoles de la commune) qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Chaque année a lieu une Assemblée Générale regroupant tous les adhérents, futurs adhérents, professionnels, élus, membres du CA, assistantes maternelles et bénévoles.

2.3 Le partenariat :

Le Multi-accueil profite des services des structures environnantes grâce à un partenariat avec les associations alentours (TUG, CLEAA : Médiathèque).

Les richesses de la commune permettent aux enfants de profiter pleinement d'un environnement varié (espaces verts, vignes, lavoir...)

Nos partenaires institutionnels et financiers sont : la commune de B&C la commune de Montussan et la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, la CAF, la PMI, la MSA et le Conseil Départemental.

2.4 Les besoins et les demandes des familles

La demande de mode d'accueil collectif sur le territoire est stable depuis l'ouverture.

2.5 Modalités d'accès à toutes les familles :

Le Multi-accueil Galipette accueille prioritairement des enfants dont les familles résident ou travaillent sur les trois communes ou dont les grands parents résident sur les trois communes.

L'accueil des enfants se fait prioritairement en temps partiel allant de 1 à 5 jours en journées complètes du lundi au vendredi.

Des accueils ponctuels peuvent être organisés en cas d'absence d'un ou plusieurs enfants (enfants déjà connus de la structure et dont l'adaptation a eu lieu).

Une place d'urgence peut être octroyée en fonction des places disponibles.

Deux places, au minimum, sont réservées aux familles bénéficiant du minima social.

Le Multi-accueil galipette accueille toutes les familles, sans distinction de revenu. Il œuvre pour la mixité sociale, l'intégration de toutes les cultures dans la prévention des inégalités.

Un accueil est possible pour les enfants à besoins spécifiques. Cet accueil sera organisé avec le référent « santé et inclusion » qui fera le lien avec les différents partenaires afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

3. AXES, ORIENTATIONS PRINCIPALES

3.1 La place des parents dans la vie de la crèche

La participation des parents varie selon la disponibilité, les goûts, les compétences de chacun. Ils sont invités soit à participer activement à la gestion de la structure, en occupant notamment un poste au sein du bureau de l'association (président, trésorier, secrétaire...), soit à répondre ponctuellement à des demandes de la part de l'association (bénévoles sur des temps d'accueil lors de fêtes, accompagnement lors de sorties...)

3.2 Un espace accueillant pour tous

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle offre aussi un espace de convivialité pour les parents ; des occasions de rencontres particulièrement intéressantes, qui peuvent permettre à chacun de s'épanouir à travers toutes les possibilités de participation. C'est pourquoi la crèche détient un fort potentiel comme outils de prévention, d'intégration, de rencontres et de partage entre les familles.

Ce service de proximité dédié à l'enfance est animé par des valeurs de solidarité afin de répondre au mieux aux besoins réels des familles. En effet, elle prend en compte la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents.

3.3 Comment favoriser l'implication des parents ?

Il s'agit de donner envie aux parents de participer, afin que chacun ait sa place dans le lieu d'accueil. Tout d'abord, il est primordial de développer la communication et d'instaurer un climat de confiance.

-Chaque trimestre « le p'tit journal » qui est une lettre d'information sur le quotidien de la crèche, est envoyée par mail aux parents.

-Lors des journées à thème, les familles sont également sollicitées pour intervenir sur un thème de leur choix (selon leur origine, leur don, leur envie) sur quelques heures ou une journée entière. Cela leur permet d'être au plus près de l'organisation de la crèche et de venir voir comment se déroule une journée au Multi-accueil Galipette.

En effet, chaque parent a ses compétences propres, et peut donc intervenir selon ses savoir-faire (aider au jardinage, lire une histoire en anglais, proposer un temps de relaxation aux enfants...). L'objectif principal est donc de développer la confiance entre les différents acteurs, de renforcer la cohésion et de réfléchir ensemble pour faire avancer un projet autour de valeurs communes.

-Des soirées débats peuvent également être organisées à l'initiative de l'association ou à la demande des parents.

-Les Conseils d'Administration sont ouverts aux parents représentants qui se font porte-parole des familles. Ils peuvent aussi participer lors de « familles en fête » à travers l'accueil, l'organisation, les activités...

3.4 Soutien à la Parentalité

Après la commission d'attribution des places, les familles sont reçues par la Directrice en entretien afin d'échanger sur les modalités d'inscription et sur le quotidien de la crèche. Durant au moins 1h, les points essentiels du projet d'établissement sont abordés et les familles sont libres de poser toutes les questions concernant l'accueil de leur enfant. Souvent ces temps permettent de rassurer les parents et de créer une relation de confiance.

Les familles sont également invitées à participer à l'assemblée générale afin de connaître le fonctionnement global de l'Association et éventuellement de se présenter pour intégrer le conseil d'administration.

Un temps de familiarisation est pensé pour apprendre à se connaître. La durée n'est pas figée, elle s'adapte aux besoins des familles. Ce temps est souvent l'occasion pour les familles de se confier et de partager leur quotidien avec leur enfant au domicile et ainsi évoquer leurs difficultés.

Les professionnels sont toujours disponibles et à l'écoute pour accompagner chaque famille au quotidien soit lors des temps de transmissions, soit lors de rencontres informelles ou lors d'un entretien.

Lorsqu'une famille est en difficulté ou lorsque nous nous questionnons sur le développement d'un enfant, des temps de réunions permettent d'échanger en équipe et de réfléchir sur la façon d'aider la famille. Une psychologue est présente pour accompagner l'équipe et ou les parents et si besoin réorienter vers des organismes spécialisés (CAMPS, CMP, PMI, écoles, associations, professions paramédicales...).

À chaque rentrée, une réunion est proposée à toutes les familles pour présenter les projets et valeurs de la structure. C'est aussi l'occasion de répondre aux questions et de repenser les pratiques grâce aux retours et ressentis des parents. Les familles peuvent sur ces temps se rencontrer et se découvrir pour pouvoir ensuite créer du lien et partager leurs expériences.

Des supports ont été pensés pour faire le lien entre la crèche et la maison et ainsi permettre aux familles de s'imaginer une journée à la crèche. Un cahier individuel est mis en place sur lequel est noté des anecdotes ou moments de vie de l'enfant à la crèche accompagné de photos pour illustrés. Des panneaux d'affichage ludiques sont installés à la crèche afin de sensibiliser les parents sur des sujets concernant leurs enfants.

4. DISPOSITIF D'EVALUATION

Il s'agit d'être réaliste, c'est à dire de mesurer les écarts entre ce que nous voulons faire et la réalité. Une fois par an environ, il faudrait organiser une réunion pour faire le point sur les actions réalisées ou non.

Si un objectif n'a pas été réalisé, se demander pourquoi ? Doit-on poursuivre cet objectif ? Si oui, quels sont les nouveaux moyens pour le réaliser ?

La mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des familles est en cours de réalisation. La relation de confiance créée tout au long de l'année, permet d'échanger de façon informelle avec les familles sur leurs ressentis et d'aborder les points à améliorer.

Renforcer la qualité de l'accueil	Revoir les critères d'admission
	Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence
	Mettre en place le questionnaire satisfaction auprès des familles
	Préparer une liste d'enfant « occasionnels » pour venir combler les absences des enfants « réguliers »
Renforcer la qualité du service	Former les professionnels individuellement
	Dégager du temps hors présence des enfants pour travailler sur des projets
	Mettre en place des soirées débat à thème pour les familles
	Veiller à ce que le projet éducatif soit en accord avec le projet social
L'accueil des enfants en situation de handicap	Donner à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement
	Renforcer les missions du référent santé et inclusion
	Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs
La place des parents dans la vie de la crèche	Mettre en place un temps d'échange « café-parents »
	Communiquer régulièrement (le p'tit journal, le site internet, les affichages)
	Renforcer l'implication des parents dans le quotidien de la crèche
La vie associative	Augmenter le nombre de parents réellement investis dans le CA et leur présence à l'assemblée générale
	Maintenir le lien entre professionnels et parents bénévoles
L'ouverture sur l'extérieur	Renforcer les sorties en extérieur
	Accueillir des personnes extérieures (parents, stagiaires, intervenants, autres partenaires)

Développement durable :

Le développement durable a pour objectif de répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est plus qu'un acte citoyen, c'est essayer de préserver la qualité de vie de nos enfants.

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où les professionnelles peuvent sensibiliser les familles aux pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants au travers de discussions/ affichages en lien avec différents thèmes, et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future. Nous envisageons le développement durable comme un facteur d'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

En recherche permanente de l'amélioration de la qualité d'accueil, nous invitons les familles à se questionner sur les pratiques pour rechercher l'efficacité et la qualité au plus proche des besoins.

NOS PRINCIPAUX AXES D'ACTION

LES LOCAUX

Les locaux du Multi-accueil ont été pensés avec l'aide d'un architecte et avec les recommandations de la PMI et la CAF.

Nous avons choisi des matériaux non toxiques et non émissifs en matière de COV et nanoparticules.

Conformément aux réglementations nos appareils fonctionnent sans wifi afin d'éviter les ondes électromagnétiques.

L'installation de nuages acoustiques isolation a permis une meilleure isolation phonique.

Le mobilier a été également choisi avec soin avec des produits dont la conception s'inscrit dans une démarche durable : choix de matériaux nobles et naturels, gestion écologique des ressources, et certifications par les labels les plus exigeants (HABA, WESCO, MATHOU).

Systèmes de ventilation en double flux avec climatisation réversible. Un contrat d'entretien est établi avec une société afin de respecter la réglementation.

Le système de chauffage par des climatisations réversibles.

Des lumières avec détecteurs de présence, à l'entrée du bâtiment, permettent une économie d'énergie (pas d'oubli de lumière allumée).

Dans l'espace de vie des enfants où l'éclairage d'origine a été conservé dans un souci d'économie, un néon sur deux a été ôté afin de répondre au confort des enfants et de ce fait moins consommer d'énergie.

Nous avons également fait le choix de matériaux recyclés (certains meubles ou jouets ont été donnés) dont les émissions de polluants volatils sont plus faibles. Grâce à cela nous participons à l'économie circulaire (75 000 tonnes de jouets finissent dans nos poubelles chaque année). Les familles font des dons de vêtements qui servent de vêtements de rechange pour les enfants. Nous travaillons en partenariat avec une association qui collectent des jouets d'occasion.

Pour s'assurer de la qualité de l'air dans ses structures, l'ensemble du personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques d'aération des espaces et l'effectue très fréquemment. Les bouches d'aération et climatisation sont nettoyées une fois par mois en plus du contrat d'entretien effectué par une entreprise accréditée. Un test est à réaliser par un bureau d'étude accrédité des diagnostics qui mesurent les concentrations de trois substances : le dioxyde de carbone, le formaldéhyde et le benzène (ces deux derniers composants sont classés cancérigènes par le centre international de recherche sur le cancer -CIRCS-. Ils sont émis par des matériaux de construction et des produits tels que les peintures, les vernis, les colles, les moquettes ou encore les produits de nettoyage). Conditions du décret sur la surveillance de la qualité de l'air dans les structures Petite Enfance (**Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015**) applicable au 1er janvier 2018. Un capteur de CO2 est installé dans la salle principale.

LES ACHATS RESPONSABLES

Notre démarche achat s'applique autant sur les biens de consommation courante comme le matériel pédagogique (choix de jeux en bois issus de la gestion durable des forêts et labellisés, jouets d'occasion, couches ecolabel...). Nous recyclons des bavoirs, serviettes éponges, vieux gants de toilettes afin de les transformer en lingettes lavables pour les changes quotidiens. Achats de petits verres transparents en verres et de plateaux repas en inox pour les enfants. Achat de dinette Biosourcée 100% recyclable. Nous utilisons les couches lavables pour les bébés.

L'ALIMENTATION

Nous avons sélectionné des partenaires sur la base de la qualité de leurs produits destinés à la Petite Enfance ainsi que sur leurs engagements environnementaux au quotidien : notre prestataire de repas, API, nous livre en liaison froide proposant de la nourriture de qualité, biologique, de saison, des cuissons adaptées pour préserver le goût et s'engageant dans une démarche éco-responsable.

En choisissant API, nous respectons les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé) qui est l'instance de référence en matière de nutrition et du G.E.M.-R.C.N. (Groupe Permanent d'Étude des Marchés de la Restauration Collective et de Nutrition).

Afin d'éviter les déchets et le recyclage des barquettes en plastiques utilisées pour la livraison des repas, celles-ci ont été remplacées par des contenants en inox.

Nous respectons les différents profils alimentaires selon l'âge des enfants (textures, goût, allergies éventuelles, repas sans viande) et proposons des purées et compotes sans sel ni sucre ajouté.

Lors de nos ateliers culinaires et découvertes gustatives, nous privilégions les produits issus de l'agriculture biologique.

Dans le cadre de notre programme de lutte antigaspi, nous recyclons nos déchets soit dans le cadre du tri de la commune (Semoctom) soit en transformant les fruits restants, par ex en jus. Les commandes de repas sont effectuées en fonction du nombre réel d'enfant et réajusté 48h avant si besoin en cas d'absence des enfants. Cette pratique permet de lutter contre le gaspillage.

L'ENTRETIEN/LE NETTOYAGE DES STRUCTURES

Au quotidien, nous privilégions les procédés sains :

- Enzypin : solution de désinfection et de nettoyage.

-Nettoyeur vapeur Karcher qui élimine 99.99% des bactéries et des virus sur toutes les surfaces et sur les jouets.

Lorsque l'utilisation de produits est incontournable (pour l'entretien des sanitaires par ex) nous utilisons des produits à base d'ingrédients biologiques, tous certifiés Ecocert.

Ce choix contribue à proposer un air plus sain et des produits qui respectent l'environnement. : c'est plus économique et il n'y a plus de gaspillage. Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibrilles qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau et de détergents.

LA POLITIQUE SOCIALE

L'Association s'engage à recruter essentiellement des contrats en CDI et possède une politique d'aide à l'insertion. C'est la raison pour laquelle elle participe à l'embauche des contrats aidés, des contrats d'apprentissage, de stagiaires et de service civique. Elle a un contact privilégié avec Pôle Emploi et favorise l'accompagnement des validations des acquis d'expériences (VAE). Elle fait aussi appel aux associations qui aident à l'insertion comme T2000 et l'Association des Hauts de Garonne.

PEDAGOGIE

Les professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau, se servir des poubelles à l'intérieur de la structure et en sortie...

De façon générale, de nombreuses activités pédagogiques peuvent servir de support aux actions de sensibilisation : ateliers de recyclage à partir de matériaux de récupération (boîtes de lait, de mouchoirs, bouchons, récupération des feuilles de brouillon, utilisation du destructeur de papiers avec les filaments, activités avec des objets de la nature...), travail sur les fruits et légumes de saison, création d'un potager... Le développement durable laisse une grande place à la créativité !

C'est en commençant dès le plus jeune âge que nous éveillons chez le citoyen de demain une conscience environnementale. Rendre la nature accessible à un jeune enfant, la lui faire découvrir, c'est lui donner envie de protéger cette nature : flâner dans le jardin, manipuler la terre, des feuilles, des graines, sentir les odeurs des végétaux...sont autant de façon de se connecter à notre environnement et nous y associons les familles lors de samedis en famille autour de thème comme « nettoyons la nature » (ramassage de déchets) ou « préparons le potager ». Participation des familles pour apporter du matériel de récupération et ainsi proposer des activités diverses et variées.

LES ÉCO-GESTES DU QUOTIDIEN : RECYCLAGE, TRI, ET LUTTE ANTI-GASPI

Tous les petits gestes du quotidien contribuent à mieux respecter notre environnement. Les professionnelles sont encouragées à adopter un comportement responsable, à consommer de manière responsable et à transmettre ces valeurs aux enfants.

RECYCLER

Collecter les piles, les bouchons, les cartouches d'impression, les capsules de café et les apporter aux points de collecte dédiés ainsi que le linge usagé, les médicaments périmés...

TRIER

Trier consciencieusement ses déchets selon la politique de tri mise en œuvre sur la commune. Des petites poubelles composées de sacs biodégradables sont disponibles lors des repas et les enfants y déposent leurs déchets alimentaires. Des poubelles jaunes sont également disponibles pour le matériel papiers, cartons, plastique, fer...

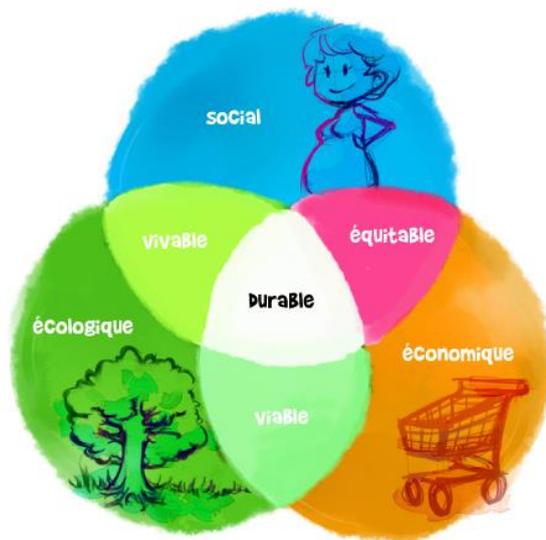
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Utilisation des déchets organiques et déchets verts pour le compost de notre potager.

Économiser l'énergie (éteindre les appareils électriques non nécessaires, veiller à allumer/éteindre les lumières à bon escient), l'eau (ne pas laisser couler les robinets, utiliser les doubles chasses), le papier (se servir de brouillons avec les pages imprimées ex menus de la semaine, privilégier les communications dématérialisées), les essuie-mains (limiter le nombre de feuilles de papier absorbant), l'alimentation (gestion des stocks, anticipation et ajustement des commandes de repas, réutilisation des fruits non consommés sous forme de jus, smoothies..) dans un souci de consommation raisonnée.

Pour optimiser la durée de vie de nos appareils électroménagers, nous demandons également aux professionnels de respecter les modes d'emploi du petit matériel (dégivrage des réfrigérateurs, nettoyage régulier des filtres, nettoyage des tambours, détartrage des appareils...).

« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde » (Gandhi)



VIII : CONCLUSION :

Ce projet d'établissement a été établi avec l'équipe présente, validé par le Conseil d'administration de l'association. Il est le fruit d'une réflexion menée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, lors des réunions de travail et cela sur plusieurs années.

Il s'appuie sur les lois et décrets concernant les établissements d'accueil de la petite enfance, se veut fidèle aux attentes de la CAF, de la MSA, de la PMI, du Conseil Général de la GIRONDE et prend en compte les compétences spécifiques des professionnelles qui accueillent, encadrent et font vivre ce lieu.

La présidente

MME BURLIGA Dania

La directrice

MME IRLES Magali